



The European Agricultural Fund for Rural Development:
Europe investing in rural areas



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Rapport annuel de mise en œuvre

France - Rural Development Programme (Regional) - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Rapport annuel de mise en œuvre	
Période	01/01/2021 - 31/12/2021
Version	2021.1
Statut - Nœud actuel	Accepté par la CE - European Commission
Référence nationale	
Date d'approbation par le comité de suivi	29/06/2022

Version du programme en vigueur	
CCI	2014FR06RDRP093
Type de programme	Programme de développement rural
Pays	France
Région	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Période de programmation	2014 - 2022
Version	9.0
Numéro de la décision	C(2021)3428
Date de la décision	10/05/2021
Autorité de gestion	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Organisme de coordination	Agence de Services et de Paiement - Mission de coordination des organismes payeurs des fonds agricoles

Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	4
1.a) Données financières.....	4
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	4
1.b1) Tableau récapitulatif.....	4
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	15
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	27
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	28
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	28
1.f1) EUSALP.....	30
1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro).....	34
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	35
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	35
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	35
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	35
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	38
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	39
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	39
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	40
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	41
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	41
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	45
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	47
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	47
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	47
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	47

4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]	54
5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	57
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES	58
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	59
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	60
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	62
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	63
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES.....	80
Annexe II	81
Documents	95

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

1.a) Données financières

Voir les documents joints

1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2021			0,20	9,91	2,02
	2014-2020			0,10	4,95	
	2014-2019			0,02	0,99	
	2014-2018			0,01	0,50	
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2021			31,00	21,68	143,00
	2014-2020			18,00	12,59	
	2014-2019			8,00	5,59	
	2014-2018			4,00	2,80	
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2021			122,00	19,49	626,00
	2014-2020			122,00	19,49	
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025	
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2021	7,06	83,96	4,93	58,63	8,41	
	2014-2020	5,90	70,16	3,96	47,09		
	2014-2019	4,67	55,54	3,12	37,10		
	2014-2018	3,25	38,65	1,99	23,66		
	2014-2017	2,98	35,44	1,01	12,01		
	2014-2016	1,76	20,93	0,16	1,90		
	2014-2015	1,40	16,65	0,03	0,36		
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	74 041,95	28,26	36 811,25	14,05	262 005,70
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	33 533 027,83	60,54	23 582 191,81	42,57	55 393 760,34
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	2 646 825,52	42,05	385 647,14	6,13	6 293 765,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	36 253 895,30	58,52	24 004 650,20	38,75	61 949 531,04

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2021	9,07	94,84	5,41	56,57	9,56
		2014-2020	8,10	84,70	4,66	48,73	
		2014-2019	7,49	78,32	4,31	45,07	
		2014-2018	6,33	66,19	3,04	31,79	
		2014-2017	5,97	62,43	2,03	21,23	
		2014-2016	2,02	21,12	0,29	3,03	
		2014-2015	1,32	13,80			
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	8 000 000,00	100,00	2 185 000,00	27,31	8 000 000,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	30 793 489,54	82,01	23 429 584,37	62,40	37 549 500,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	38 793 489,54	85,17	25 614 584,37	56,23	45 549 500,00

Domaine prioritaire 2C+							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T4+ Investissements en desserte forestière (Total des investissements (€) (publics et privés))		2014-2021			13 015 339,00	160,02	8 133 514,32
		2014-2020			10 174 045,99	125,09	
		2014-2019			7 665 897,25	94,25	
		2014-2018			5 803 889,49	71,36	
		2014-2017			1 085 800,00	13,35	
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	5 773 592,96	88,73	2 126 912,04	32,69	6 506 811,45
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	4 211 393,85	74,07	3 398 751,98	59,78	5 685 368,47
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	9 984 986,81	81,90	5 525 664,02	45,32	12 192 179,92

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2021					0,72
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T6+ Investissements totaux (publics et privés) pour le soutien à l'investissement pour la transformation et la commercialisation des produits agricoles (4.2) (EUR)		2014-2021					49 344 664,00
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T6+ Part des industries agroalimentaires soutenues par des investissements pour la transformation et la commercialisation des produits agricoles (4.2) (%)		2014-2021					10,00
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	25 860 911,53	68,45	21 010 326,33	55,61	37 783 150,94
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	2 643 487,27	50,79	711 998,84	13,68	5 205 033,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	28 504 398,80	66,31	21 722 325,17	50,53	42 988 183,94

Priorité P4						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2021			29,61	85,11	34,79
	2014-2020			26,48	76,11	
	2014-2019			25,65	73,73	
	2014-2018			16,84	48,40	
	2014-2017			16,84	48,40	
	2014-2016					
	2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2021			12,56	163,48	7,68
	2014-2020			9,71	126,38	
	2014-2019			8,89	115,71	
	2014-2018			4,51	58,70	
	2014-2017			4,51	58,70	
	2014-2016			0,03	0,39	
	2014-2015			0,03	0,39	
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2021			28,76	86,83	33,12
	2014-2020			31,45	94,95	
	2014-2019			31,45	94,95	
	2014-2018			31,45	94,95	
	2014-2017			18,80	56,76	
	2014-2016			31,45	94,95	
	2014-2015			31,45	94,95	
Investissements totaux pour les actions de prévention pour la protection de la forêt (EUR)	2014-2021					13 009 048,00
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					

		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Part de la surface forestière bénéficiant d'un soutien pour la protection contre les incendies (%)		2014-2021					17,00
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	515 085,96	42,51	148 517,25	12,26	1 211 733,31
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	6 409 480,65	81,05	3 336 028,10	42,18	7 908 395,41
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	124 951 123,65	87,64	87 951 711,10	61,69	142 577 160,37
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	31 869 444,64	132,00	6 431 260,62	26,64	24 143 088,68
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	117 770 445,60	85,15	97 660 325,51	70,61	138 305 798,93
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	62 351 883,16	108,52	29 197 193,26	50,81	57 458 133,33
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	453 049 153,11	90,83	453 049 153,11	90,83	498 772 049,34
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	796 916 616,77	91,56	677 774 188,95	77,87	870 376 359,37

Domaine prioritaire 5A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)		2014-2021			9,61	159,28	6,03
		2014-2020			4,87	80,72	
		2014-2019			4,80	79,56	
		2014-2018			4,69	77,73	
		2014-2017			0,25	4,14	
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	38 441 109,93	82,09	11 405 589,82	24,36	46 826 626,41
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	710 056,81	75,64	336 857,30	35,88	938 757,50
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	39 151 166,74	81,97	11 742 447,12	24,58	47 765 383,91

Domaine prioritaire 5B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T15: total des investissements (€) dans l'efficacité énergétique (domaine prioritaire 5B)		2014-2021	1 699 176,49	47,04	1 357 261,51	37,58	3 611 813,13
		2014-2020	1 497 733,55	41,47	1 171 689,01	32,44	
		2014-2019	1 139 176,44	31,54	704 102,46	19,49	
		2014-2018	943 131,00	26,11	568 171,96	15,73	
		2014-2017	440 649,32	12,20	208 535,70	5,77	
		2014-2016	3 225,00	0,09	3 225,00	0,09	
		2014-2015	3 225,00	0,09			
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 066 480,59	73,82	716 512,43	49,60	1 444 725,25
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 066 480,59	73,82	716 512,43	49,60	1 444 725,25

Domaine prioritaire 5E							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)		2014-2021					9,69
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	179 784,87	100,00	179 784,87	100,00	179 785,28
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	179 784,87	100,00	179 784,87	100,00	179 785,28

Domaine prioritaire 6A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)		2014-2021					20,00
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	342 033,57	101,63	241 099,58	71,64	336 545,60
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	342 033,57	101,63	241 099,58	71,64	336 545,60

Domaine prioritaire 6B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)		2014-2021			299,86	56,05	535,00
		2014-2020			190,41	35,59	
		2014-2019			42,17	7,88	
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		2014-2021					5,37
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		2014-2021			45,62	106,15	42,98
		2014-2020			45,62	106,15	
		2014-2019			47,03	109,43	
		2014-2018			47,03	109,43	
		2014-2017			47,03	109,43	
		2014-2016			47,03	109,43	
		2014-2015			47,03	109,43	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	4 967 047,24	101,97	1 537 429,54	31,56	4 871 299,43
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	5 073 965,47	55,52	729 773,99	7,99	9 139 014,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	30 011 439,95	41,94	16 339 071,22	22,83	71 554 741,50

Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	40 052 452,66	46,81	18 606 274,75	21,75	85 565 054,93
-------	-----------------------------------	-----------	---------------	-------	---------------	-------	---------------

1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire

1 - Méthodologie d'élaboration du RAMO :

Comme pour les années précédentes, la réalisation du Rapport Annuel de Mise en Oeuvre 2021 (RAMO) s'appuie sur le travail fourni par l'Observatoire du Développement Rural (ODR) chargé par le Ministère de l'Agriculture français d'apporter un appui aux Autorités de gestion françaises pour la restitution, le traitement et le croisement des données à fournir au RAMO ; les données d'engagement et de paiements sont donc issues de leurs travaux.

Concernant les données relatives aux engagements, elles concernent les engagements mentionnées dans le tableau A du présent RAMO ; elles renvoient à des dossiers ayant date de premier engagement juridique du dossier initial.

Concernant les données relatives aux paiements, elles concernent les réalisations mentionnées dans les tableaux B du présent RAMO ; elles renvoient à des dossiers ayant une date de premier paiement dans la période, avec un élargissement du périmètre aux dossiers avec une dépense publique totale, calculée sur la date de dernier paiement, supérieure ou égale à 80,01% du montant engagé.

- Concernant la mise en œuvre du Programme de Développement Rural (PDR), il convient de distinguer :

- **Les mesures dites « SIGC »** (Système Intégré de Gestion et de Contrôle concernant les mesures « surfaciques » : M10, M11, M12 et M13) gérées via le système d'information ISIS. La récupération de données via ce logiciel présente des difficultés depuis le début de la programmation.

- **Les mesures dites « HSIGC »** (Hors Système intégré de Gestion et de Contrôle) gérées via le système d'information OSIRIS.

La Région a choisi de mettre en œuvre la plupart des mesures du PDR HSIGC par voie d'appels à propositions et à projets (AAP), afin de garantir la transparence et l'égalité de traitement des porteurs de projets et de mieux piloter la programmation.

Parmi ces mesures, certaines sont instruites en Région (mesures du volet régional) et d'autres sont instruites par des services déconcentrés de l'Etat : les Directions Départementales des Territoires (mesures du volet national et mesures du volet régional dont l'Etat est le principal cofinancier). Il existe une Direction Départementale du Territoire (DDT) par département, soit 6 DDT pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le programme LEADER est instruit par les Groupes d'Action Locale (GAL).

Précisions sur les tableaux :

Tableau A :

Il présente les dépenses engagées sur l'année 2021. Il s'agit des données saisies dans les outils informatiques (ISIS ou OSIRIS) et pour lesquelles les dates d'engagement juridique sont comprises entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021.

En raison des retards liés aux chantiers d'instrumentation, ces données peuvent être sous estimées par

rapport au niveau de programmation réel.

Tableaux B à F :

Les données pour ces tableaux sont basées sur des réalisations (paiements). Depuis la parution du règlement 2018/276 la prise en compte de réalisations effectives pour les dossiers qui ne sont pas encore soldés est possible.

2 - Mise en œuvre de l'année 2021 - Vue d'ensemble :

Depuis l'adoption du programme le 14 août 2015, la totalité des mesures ont été progressivement ouvertes. Leur contenu détaillé est développé en section 3a du présent RAMO.

Par ailleurs, dans la mesure où le processus de décisions européennes n'a pu être achevé suffisamment tôt, la Commission européenne et les Etats membres n'étaient pas en mesure, en 2021, de mettre en œuvre la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC). A cet effet, la Commission européenne a proposé un cadre juridique transitoire couvrant les années 2021 et 2022 (ci-après dénommé « Transition »), permettant d'assurer la continuité des paiements aux bénéficiaires en prolongeant et en amendement les règles du cadre 2014-2020 de la PAC, et y consacrant une dotation budgétaire à part entière. Par ailleurs, en vue de soutenir la reprise suite à la crise liée à la pandémie de Covid-19, des ressources supplémentaires ont été mises à disposition des Etats membres pour tenter de faire face aux répercussions de cette crise dans le secteur agricole et les zones rural ; cet instrument de l'Union européenne pour la relance (ci-après dénommé « EURI » ou « Relance ») est également mis à disposition pour les années 2021 et 2022.

Ainsi, au regard des possibilités offertes par les règlements UE 2020/2220 et 2020/2094, une révision du PDR de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été programmée en février 2021, validée en Comité de suivi le 26 mars 2021 et acceptée par la Commission le 12 mai 2021 ; cette révision du plan de financement 2021-2022 répond aux trois objectifs suivants :

1. Dynamiser la programmation des mesures liées au plan de reconquête régional post Covid-19. Le ré abondement du budget des mesures cible donc les priorités du plan suivantes :

- structuration les filières en faveur de la souveraineté alimentaire
- accélération de la transition agroécologique
- adaptation au changement climatique

2. Assurer une articulation et une complémentarité avec les crédits du plan de relance national dont certaines mesures recouvrent une partie du champ du PDR : le budget dédié à la modernisation des exploitations est simplement maintenu en face des nouveaux crédits disponibles dans les appels à projets (AAP) nationaux.

3. Anticiper une contrainte budgétaire très probable pour 2023-2027 en surprogrammant le budget de certaines mesures sur la transition 2021-2022 : la hausse ponctuelle du budget dédié à l'hydraulique, au pastoralisme et aux Industries Agro Alimentaires (IAA), permettent d'anticiper en deux ans la programmation et de dégager des marges pour la future programmation.

Enfin, la révision du PDR entreprise en 2021 a été l'occasion pour l'Autorité de gestion d'appliquer une option de coût simplifié pour le calcul de l'aide dédiée à l'assistance technique ; les dépenses éligibles seront ainsi calculées sur la base d'un taux forfaitaire de 4% des dépenses déclarées trimestriellement à la Commission. Afin d'autoriser le reversement de ces Fonds, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a signé,

en sa qualité d'Autorité de gestion, une convention avec l'organisme payeur du FEADER, l'Agence de services et de paiement (ASP), afin que ces derniers puissent lui reverser les montants dus.

Concernant le chantier instrumentation, les progrès réalisés sont indiqués en section 2c du présent RAMO.

Au 31 décembre 2021, la maquette FEADER révisée en 2021 (PDR v9.0) inclue donc les crédits « Transition » et Relance « EURI » et atteint un **montant total programmé de 841 752 926,51 € de FEADER, dont 12 222 730,88 € de FEADER Relance.**

Les taux de programmation FEADER par types d'opération peuvent, en revanche, être logiquement en baisse par rapport aux RAMO précédents en raison du réabondement de la maquette du PDR avec les crédits Transition et Relance EURI.

En coût total, cela représente au niveau des engagements 1 000 585 360,69 € de dépenses publiques totales engagées, dont 9 340 054,54 € de dépenses publiques totales engagées dans le cadre de la Relance, d'après les données de l'Observatoire du Développement Rural (ODR).

Parallèlement, les taux de paiement ont notablement progressé, prouvant la bonne réalisation des projets entrepris sur le territoire. Ainsi, au regard des données ODR, **792 832 779,54 € de dépenses publiques totales ont été payés** ; cependant, aucun dossier Relance n'a encore reçu de paiement.

3 - Avancement par Domaine Prioritaire au 31.12.2021 (données cumulées) :

3.1 Priorité 1

Cette priorité est mise en oeuvre de façon transversale au sein du PDR au travers des mesures 1 et 16. De fait, les informations relatives aux mesures présentées sous cette priorité sont redondantes avec les autres priorités.

Domaine prioritaire 1A

Il vise à soutenir, par le biais des mesures 1 et 16, des actions ambitionnant d'assurer une diffusion le plus large possible des pratiques innovantes et des résultats des travaux de recherche auprès des agriculteurs et des sylviculteurs.

- TO 1.1 (Formation professionnelle et acquisition de compétences) : Ce TO n'a pas fait l'objet d'appel à projet en 2021 car le TO est programmé à 100%. Les dysfonctionnements liés à l'outil de paiement étant résolus, les paiements ont pu commencer en 2020 et s'élèvent à 36 811,25 € de dépenses publiques totales cumulées, soit environ 14% de la maquette en coût total.
- TO 1.2 (Actions de démonstration et d'information dans les domaines de l'agriculture et de la forêt) : Ce TO n'a pas fait l'objet d'appel à projet en 2021 car le TO est programmé en quasi-totalité. 9 dossiers sont engagés pour un montant de 515 085,96 € en total de dépenses publiques (soit environ 43% de la maquette en dépenses publiques total) et 3 dossiers payés pour un montant dépenses publiques total de 148 517,25 €. Les premières remontées de dépenses par les porteurs de projet sont intervenues au cours de l'année 2020 et se poursuivent sur l'année 2021. Néanmoins, les projets soutenus par ces mesures ayant vocation à former ou diffuser de la connaissance auprès des exploitants agricoles, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a amené un grand nombre de porteurs de projets à modifier ou reporter les actions prévues initialement et ainsi, à reporter leurs demandes de paiement.

La mesure 16 permettra de répondre à ces mêmes besoins au travers de projets collaboratifs :

- TO 16.1 (Mise en place et fonctionnement des groupes opérationnels du PEI) : Un appel à projet Relance d'un montant de 2 millions d'euros a été publié en février 2021 et s'est clôturé en juin 2021 ; 6 dossiers ont été reçus et le Comité de programmation est prévu pour l'année 2022. Par ailleurs, en cumulé, ce sont 23 dossiers qui ont été programmés pour un montant total de 3 824 225,22 € de FEADER (soit un taux de programmation de plus de 70 %). 15 ont été engagés pour un montant total de dépenses publiques de 2 646 825,52 € (soit environ 62 % de la maquette en coût total) et 385 647,14 € de dépenses publiques total ont été payées pour 8 dossiers (soit environ 9% de la maquette coût total). L'écart entre le paiement et la programmation s'explique par le fait que les projets déposés sur ce TO ont une durée d'environ 4 à 5 ans, à laquelle il faut ajouter les délais de signature de conventions multipartenariales.
- TO 16.2 (Projets expérimentaux et nouveaux produits dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation) : Aucun appel n'a été publié en 2021 car la totalité de la mesure est programmée. 5 dossiers ont été engagés pour un montant de dépenses publiques total de 752 117,46 € et 3 dossier à 167 338,30 € ont été payés. Tout comme pour le TO 16.1, l'écart entre le paiement et la programmation s'explique par le fait que les projets déposés sur ce TO ont une durée d'environ 4 à 5 ans, à laquelle il faut ajouter les délais de signature de convention multipartenariales.
- TO 16.5 (Opérations collectives d'amélioration de la ressource en eau) : Aucun appel n'a été publié en 2021 car la totalité de la mesure est programmée. 4 dossiers ont été engagés pour un montant dépenses publiques total de 710 056,81 € (soit environ 76% de la maquette coût total) et 4 dossiers ont été payés pour 336 857,30 € (soit environ 36% de la maquette). L'écart entre le paiement et la programmation s'explique là encore par le fait que les projets déposés sur ce TO ont une durée d'environ 4 à 5 ans, à laquelle il faut ajouter les délais de signature de convention multipartenariales.
- TO 16.7.1 (Stratégies collectives de gestion forestière ou d'instruments équivalents) : Un appel à projet Relance a été lancé sur ce TO en janvier 2021 pour un montant de 700 000 € ; à la clôture de cet appel à projet ce sont 5 dossiers qui ont été réceptionnés et programmés au Comité de programmation du mois d'octobre 2021 pour un montant de 854 818,45 € de FEADER. Le taux de programmation au cumulé du TO s'élève donc à près de 83% de la maquette FEADER globale (soit 5 066 735,46 € de FEADER). Concernant l'engagement, 18 dossiers ont été engagés pour un montant dépenses publiques total de 3 975 438,72 € (soit environ 72% de la maquette coût total). Au total pour les TO 16.7.1 et 16.7.2 ce sont 729 773,99 € de dépenses publiques totales qui ont été réalisées. L'écart entre le paiement et la programmation s'explique par le fait que les projets déposés sur ce TO ont une durée d'environ 4 à 5 ans, à laquelle il faut ajouter les délais de signature de convention multipartenariales.
- TO 16.7.2 (Stratégies collectives de gestion forestière ou d'instruments équivalents) : Un appel à projet Relance a été lancé sur ce TO en janvier 2021 pour un montant de 600 000 € ; à la clôture de cet appel à projet ce sont 5 dossiers qui ont été réceptionnés et qui seront présentés en Comité de programmation début 2022. Le taux de programmation au cumulé du TO s'élève donc à environ 45 % de la maquette FEADER globale (soit 762 006,29 € de FEADER). Parmi ces dossiers programmés, 14 sont engagés pour un montant en dépenses publiques total de 1 098 526,75 €, soit environ 82% de la maquette coût total ; au total pour les TO 16.7.1 et 16.7.2 ce sont 729 773,99 € de dépenses publiques totales qui ont été réalisées. L'écart entre le paiement et la programmation s'explique par le fait que les projets déposés sur ce TO ont une durée d'environ 4 à 5 ans, à laquelle il faut ajouter les délais de signature de convention multipartenariales.

Domaine prioritaire 1B

Le soutien des projets de coopération avec la mesure M16 doit permettre le développement d'une « culture » de l'innovation et de faciliter le transfert des connaissances et la diffusion des innovations vers l'ensemble des agriculteurs et des entreprises agroalimentaires.

- TO 16.1 (Mise en place et fonctionnement des groupes opérationnels du PEI) : Un appel à projet Relance d'un montant de 2 millions d'euros a été publié en février 2021 et s'est clôturé en juin 2021 ; 6 dossiers ont été reçus et le Comité de programmation est prévu pour l'année 2022. Par ailleurs, en cumulé, ce sont 23 dossiers qui ont été programmés pour un montant total de 3 824 225,22 € de FEADER (soit un taux de programmation de plus de 70 %). 15 ont été engagés pour un montant total de dépenses publiques de 2 646 825,52 € (soit environ 62 % de la maquette en coût total) et 385 647,14 € de dépenses publiques total ont été payées pour 8 dossiers (soit environ 9% de la maquette coût total). L'écart entre le paiement et la programmation s'explique par le fait que les projets déposés sur ce TO ont une durée d'environ 4 à 5 ans, à laquelle il faut ajouter les délais de signature de conventions multipartenariales.
- TO 16.2 (Projets expérimentaux et nouveaux produits dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation) : Aucun appel n'a été publié en 2021 car la totalité de la mesure est programmée. 5 dossiers ont été engagés pour un montant de dépenses publiques total de 752 117,46 € et 3 dossier à 167 338,30 € ont été payés. Tout comme pour le TO 16.1, l'écart entre le paiement et la programmation s'explique par le fait que les projets déposés sur ce TO ont une durée d'environ 4 à 5 ans, à laquelle il faut ajouter les délais de signature de convention multipartenariales.
- TO 16.5 (Opérations collectives d'amélioration de la ressource en eau) : Aucun appel n'a été publié en 2021 car la totalité de la mesure est programmée. 4 dossiers ont été engagés pour un montant dépenses publiques total de 710 056,81 € (soit environ 76% de la maquette coût total) et 4 dossiers ont été payés pour 336 857,30 € (soit environ 36% de la maquette). L'écart entre le paiement et la programmation s'explique là encore par le fait que les projets déposés sur ce TO ont une durée d'environ 4 à 5 ans, à laquelle il faut ajouter les délais de signature de convention multipartenariales.
- TO 16.7.1 (Stratégies collectives de gestion forestière ou d'instruments équivalents) : Un appel à projet Relance a été lancé sur ce TO en janvier 2021 pour un montant de 700 000 € ; à la clôture de cet appel à projet ce sont 5 dossiers qui ont été réceptionnés et programmés au Comité de programmation du mois d'octobre 2021 pour un montant de 854 818,45 € de FEADER. Le taux de programmation au cumulé du TO s'élève donc à près de 83% de la maquette FEADER globale (soit 5 066 735,46 € de FEADER). Concernant l'engagement, 18 dossiers ont été engagés pour un montant dépenses publiques total de 3 975 438,72 € (soit environ 72% de la maquette coût total). Au total pour les TO 16.7.1 et 16.7.2 ce sont 729 773,99 € de dépenses publiques totales qui ont été réalisées. L'écart entre le paiement et la programmation s'explique par le fait que les projets déposés sur ce TO ont une durée d'environ 4 à 5 ans, à laquelle il faut ajouter les délais de signature de convention multipartenariales.
- TO 16.7.2 (Stratégies collectives de gestion forestière ou d'instruments équivalents) : Un appel à projet Relance a été lancé sur ce TO en janvier 2021 pour un montant de 600 000 € ; à la clôture de cet appel à projet ce sont 5 dossiers qui ont été réceptionnés et qui seront présentés en Comité de programmation début 2022. Le taux de programmation au cumulé du TO s'élève donc à environ 45 % de la maquette FEADER globale (soit 762 006,29 € de FEADER). Parmi ces dossiers programmés, 14 sont engagés pour un montant en dépenses publiques total de 1 098 526,75 €, soit environ 82% de la maquette coût total ; au total pour les TO 16.7.1 et 16.7.2 ce sont 729 773,99 € de dépenses publiques totales qui ont été réalisées. L'écart entre le paiement et la programmation s'explique par le fait que les projets déposés sur ce TO ont une durée d'environ 4 à 5 ans, à laquelle il faut ajouter les délais de signature de convention multipartenariales.

Domaine prioritaire 1C

La formation professionnelle et continue du secteur agricole a été identifiée comme une réponse à d'importantes priorités régionales. En particulier, les changements de pratiques agricoles en faveur de l'environnement nécessitent un effort de formation spécifique.

La mesure 1 est ainsi mobilisée afin de renforcer la formation professionnelle visant la compétitivité ou l'adaptation des exploitations. Elle cible un objectif de 626 participants à des formations (cible T3 pour 2025) sur la période, dans le prolongement de la dynamique de la programmation précédente.

- TO 1.1 (Formation professionnelle et acquisition de compétences) : Ce TO n'a pas fait l'objet d'appel à projet en 2021 car le TO est programmé à 100%. Les dysfonctionnements liés à l'outil de paiement étant résolus, les paiements ont pu commencer en 2020 et s'élèvent à 36 811,25 € de dépenses publiques totales cumulées, soit environ 14% de la maquette en coût total.
- TO 1.2 (Actions de démonstration et d'information dans les domaines de l'agriculture et de la forêt) : Ce TO n'a pas fait l'objet d'appel à projet en 2021 car le TO est programmé en quasi-totalité. 9 dossiers sont engagés pour un montant de 515 085,96 € en total de dépenses publiques (soit environ 43% de la maquette en dépenses publiques total) et 3 dossiers payés pour un montant dépenses publiques total de 148 517,25 €. Les premières remontées de dépenses par les porteurs de projet sont intervenues au cours de l'année 2020 et se poursuivent sur l'année 2021. Néanmoins, les projets soutenus par ces mesures ayant vocation à former ou diffuser de la connaissance auprès des exploitants agricoles, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a amené un grand nombre de porteurs de projets à modifier ou reporter les actions prévues initialement et ainsi, à reporter leurs demandes de paiement.

3.2 - Priorité 2

Domaine prioritaire 2A

- TO 1.1 (Formation professionnelle et acquisition de compétences) : Ce TO n'a pas fait l'objet d'appel à projet en 2021 car le TO est programmé à 100%. Les dysfonctionnements liés à l'outil de paiement étant résolus, les paiements ont pu commencer en 2020 et s'élèvent à 36 811,25 € de dépenses publiques totales cumulées, soit environ 14% de la maquette en coût total.
- TO 4.1.1 (Modernisation des exploitations d'élevages) : Un appel à projet a été lancé en janvier 2021 et clôturé le 30 mars 2021 pour un montant de 1 million d'euros ; 65 dossiers ont ainsi été programmés en 2021, ce qui porte le nombre total de dossiers programmés depuis le début de la programmation à 505 soit 7 329 090,83 € de FEADER. 529 dossiers ont été engagés pour un montant de 16 949 013,42 € d'aides publiques total (soit environ 73% de la maquette coût total). Les réalisations pour l'ensemble des 346 dossiers du TO 4.1.1 s'élèvent à 11 687 076,71 € en total des dépenses publiques (soit la moitié de la maquette coût total).
- TO 4.1.2 (Modernisation des exploitations du secteur végétal) : Un appel à projet a été lancé en janvier 2021 et clôturé le 15 mai 2021 ; à l'issue de cet appel ce sont 92 dossiers qui ont été programmés pour un montant FEADER de 452 005,75 € au Comité de programmation d'octobre 2021. Au cumulé, 795 dossiers sont programmés sur ce TO soit 2 901 014,55 € de FEADER. 761 dossiers ont été engagés pour un montant total d'aides publiques de 5 798 671,51 € (soit environ 56% de la maquette coût total). 524 dossiers ont été payés pour un montant dépenses publiques totales de 3 660 190,46 €, ce qui représente environ 36% de la maquette.
- TO 4.1.4 (Modernisation des serres et des équipements dans les secteurs maraichers et horticoles) : Un appel a été lancé en janvier 2021, clôturé le 25 juin 2021 ; 12 dossiers ont pu être

programmés en octobre 2021, pour 693 447,09 € de FEADER. Au 31 décembre 2021 le taux de programmation global a atteint les 100%, le TO est ainsi entièrement programmé. 12 dossiers sont engagés pour un montant dépenses publiques total de 3 661 068,13 € (soit environ 62% de la maquette coût total) et c'est 2 993 188,37 € de ces dossiers qui ont été payés (soit environ 51% de la maquette coût total).

- TO 4.1.5 (Investissement pour la modernisation des vergers) : Un appel à projet a été publié sur ce TO en juin 2021 et s'est clôturé en octobre 2021 ; 95 dossiers ont été réceptionnés et ceux-ci seront étudiés en Comité de programmation de 2022. Au cumulé ce sont 288 dossiers qui ont été programmés depuis le lancement de la programmation équivalent à un montant total FEADER de 3 307 281,47 €. Concernant les engagements, 282 dossiers sont engagés pour un montant dépenses publiques total de 7 124 274,77 € (soit environ 63% de la maquette) et 228 dossiers sont payés pour 5 241 736,27 €, soit environ 46% de la maquette.
- TO 16.1 (Mise en place et fonctionnement des groupes opérationnels du PEI) : Un appel à projet Relance d'un montant de 2 millions d'euros a été publié en février 2021 et s'est clôturé en juin 2021 ; 6 dossiers ont été reçus et le Comité de programmation est prévu pour l'année 2022. Par ailleurs, en cumulé, ce sont 23 dossiers qui ont été programmés pour un montant total de 3 824 225,22 € de FEADER (soit un taux de programmation de plus de 70 %). 15 ont été engagés pour un montant total de dépenses publiques de 2 646 825,52 € (soit environ 62 % de la maquette en coût total) et 385 647,14 € de dépenses publiques total ont été payées pour 8 dossiers (soit environ 9% de la maquette coût total). L'écart entre le paiement et la programmation s'explique par le fait que les projets déposés sur ce TO ont une durée d'environ 4 à 5 ans, à laquelle il faut ajouter les délais de signature de conventions multipartenariales.

Domaine prioritaire 2B

- TO 4.1.6 (investissements des nouveaux installés) : Ce TO est mis en oeuvre par le biais de 2 outils financiers (sélection des intermédiaires via appel à manifestation d'intérêt) pour lesquels le montant total FEADER engagé dans les Accords de financement est de 5 040 000 € (le montant total dépenses publiques des contributions au programme engagé dans l'accord de financement s'élève à 8 000 000 €) :
 - Fond de garantie pour les investissements agricoles (SIAGI) – 3 780 000 € (montant total dépenses publiques = 6 000 000 €)
 - Fond de prêt d'honneur pour l'installation (Initiative PACA) – 1 260 000 € (montant total dépenses publiques = 2 000 000 €)

Le détail des ces montants est présenté en section 10 (rapport sur les instruments financiers) et les problèmes rencontrés dans la mise en oeuvre sont détaillés en section 3a du présent RAMO

- TO 6.1 (dotation jeunes agriculteurs et prêts bonifiés) : ce TO a fait l'objet d'un appel à projets ouvert en continu depuis janvier 2015 pour l'ensemble de la période 2014 – 2020. Ce TO a été réabondé dans le cadre de la Transition et de la Relance, à cet effet, le taux de programmation FEADER passe à 80,96 %, soit 24 320 482,81 €. 2035 dossiers ont été engagés pour un montant total d'aides publiques de 30 793 489,54 € (soit environ 87% de la maquette coût total) et 1 325 dossiers payés pour un montant dépenses publiques total de 23 429 584,37 € (soit environ 66% de la maquette).

Domaine prioritaire 2C+

- TO 8.6 (modernisation des exploitations forestières) : Un appel à projet d'un montant de 400 000 € a

été publié en janvier 2021 et s'est clôturé en mars 2021 ; sur les 6 dossiers reçus le Comité de programmation en a sélectionné 5 à hauteur de 203 454,81 € de FEADER. Au cumulé depuis le lancement de la programmation, ce sont 58 dossiers représentant 2 436 001,38 € de FEADER (soit un peu plus de 80 % de taux de programmation) qui sont programmés. Parmi ces dossiers, 46 dossiers sont engagés pour un montant dépenses publiques total de 4 211 393,85 € (soit environ 65% de la maquette coût total) et 35 dossiers sont réalisés pour un montant dépenses publiques total de 3 398 751,98 € (soit environ 52% de la maquette). Le TO conserve ainsi son dynamisme. Par ailleurs, d'un point de vue procédural, la forte présence de crédit-bailleurs sur les dossiers entraîne des délais de signature assez longs pour les conventions d'attribution de l'aide (parfois plusieurs mois). Sur le plan technique, cette mesure permet aux entreprises de la filière de résister et se moderniser dans cette période de mutation de la filière forêt bois régionale ; elles ont ainsi pu se réorienter vers de nouveaux débouchés à haute valeur ajoutée pour le bois : développement du secteur de la biomasse énergie, structuration du bois construction et ce, notamment face aux difficultés financières rencontrées par Fibre excellence (production de pâte à papier), acteur important du territoire.

- TO 4.3.3 (Dessertes forestières) : Un appel à projet lancé en janvier 2021 a été clôturé au 12 mars de la même année et a permis de programmer 15 dossiers au Comité de programmation de septembre 2021 pour un montant global de 582 572,76 € de FEADER ; lors du Comité de programmation de décembre 2021, un dossier d'un montant de 53 804,83 € a été déprogrammé (abandon du porteur de projet). Concernant les engagements, 109 dossiers ont été engagés pour un montant d'aides publiques total de 5 773 592,96 € ce qui représente plus de 100% de la maquette coût total et 50 dossiers ont été payés pour un montant dépenses publiques total de 2 126 912,04 € (soit environ 37% de la maquette). Les paiements augmentent plus lentement que les mesures agricoles en raison du délai plus long de certification des dossiers nécessitant une analyse des procédures de marché public.

3.3 - Priorité 3

Domaine prioritaire 3A

- TO 4.2 (Investissements dans les industries agroalimentaires) : Un appel lancé en février 2021, clôturé en mai 2021 et présenté en Comité de programmation en décembre 2021 a permis de programmer 15 dossiers pour une valeur totale de 2 510 679,60 € de FEADER en 2021. En cumulé, 146 dossiers ont été programmés pour un montant FEADER de 14 733 107,32 € et 122 dossiers engagés pour un montant dépenses publiques totales de 25 860 911,53 € (soit environ 77% de la maquette coût total). Ce TO présente une bonne dynamique de programmation qui s'est progressivement accrue au fil des années. Ces projets présentant des durées inférieures à 3 ans, le rythme de paiement demeure constant également : 107 dossiers ont été payés pour un montant total de dépenses publiques de 21 010 326,33 €, ce qui représente environ 63% de la maquette.
- TO 16.2 (Projets expérimentaux et nouveaux produits dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation) : Aucun appel n'a été publié en 2021 car la totalité de la mesure est programmée. 5 dossiers ont été engagés pour un montant de dépenses publiques total de 752 117,46 € et 3 dossiers à 167 338,30 € ont été payés. Tout comme pour le TO 16.1, l'écart entre le paiement et la programmation s'explique par le fait que les projets déposés sur ce TO ont une durée d'environ 4 à 5 ans, à laquelle il faut ajouter les délais de signature de convention multipartenariales.
- TO 16.4 (Mise en place de nouveaux modes de distribution en circuit court) : Un appel à projet Relance publié en janvier 2021 a permis de programmer un dossier de 117 865,62 € de FEADER lors du Comité de programmation de décembre 2021. Le TO est ainsi programmé en cumulé à 47,7% ce qui équivaut à 1 861 366,89 € de FEADER et 6 dossiers sont engagés pour un montant dépenses publiques total de 1 891 369,81 € (soit environ 80% de la maquette coût total). Pour autant, les paiements ne progressent pas au même rythme puisque seulement 544 660,54 € de dépenses

publiques totales ont été réalisées (soit environ 23% de la maquette coût total). L'écart entre le paiement et la programmation s'explique par le fait que les projets déposés sur ce TO ont une durée d'environ 4 à 5 ans, à laquelle il faut ajouter les délais de signature de convention multipartenariales.

3.4 - Priorité 4

- TO 1.2 (Actions de démonstration et d'information dans les domaines de l'agriculture et de la forêt) : Ce TO n'a pas fait l'objet d'appel à projet en 2021 car le TO est programmé en quasi-totalité. 9 dossiers sont engagés pour un montant de 515 085,96 € en total de dépenses publiques (soit environ 43% de la maquette en dépenses publiques total) et 3 dossiers payés pour un montant dépenses publiques total de 148 517,25 €. Les premières remontées de dépenses par les porteurs de projet sont intervenues au cours de l'année 2020 et se poursuivent sur l'année 2021. Néanmoins, les projets soutenus par ces mesures ayant vocation à former ou diffuser de la connaissance auprès des exploitants agricoles, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a amené un grand nombre de porteurs de projets à modifier ou reporter les actions prévues initialement et ainsi, à reporter leurs demandes de paiement.
- TO 4.3.4 (Aires de lavage et système de traitement des effluents phytosanitaires) : Ce TO a fait l'objet d'un appel à projet en début d'année 2021 qui a permis de programmer 7 dossiers pour un montant global FEADER de 485 853,81 €, ce qui porte la programmation totale cumulée de ce TO à 40 dossiers pour un montant de 2 488 080,61 € (soit presque 60 % de taux de programmation FEADER). 37 dossiers ont été engagés pour un montant d'aides publiques de 6 409 480,65 €, ce qui représente plus de 81% de la maquette coût total. 18 dossiers ont été payés pour un montant de 3 336 028,10 €, ce qui représente environ 42% du montant de la maquette coût total pour ce TO. Les paiements assez faibles s'expliquent par un délai plus long de certification des dossiers en raison de l'analyse des procédures de marché public.
- TO 7.6.1 (protection contre la prédation) : Les Comités de programmation de l'année 2021 ont permis de programmer 1 532 dossiers pour un montant global de 9 900 654,27 €, ce qui ce qui a permis de programmer ce TO totalité pour un montant cumulé de 58 063 164,75 € de FEADER. Au niveau des engagements, 9 663 dossiers engagés pour un montant de 100 457 655,71 €, soit environ 92% de la maquette coût total. 8 155 dossiers ont été payés pour un montant de 76 621 446,23 € en dépenses publiques total, ce qui représente environ 70% du montant de la maquette coût total pour ce TO.
- TO 7.6.2 (Aide aux équipements pastoraux collectifs et aux études pour le pastoralisme) : Un appel à projet Relance a été lancé en janvier 2021 et clôturé en avril de la même année, cet appel a permis de programmer 29 dossiers pour un montant total de 2 236 407,31 € de FEADER Relance ; au cumulé depuis le début de la période, le taux de programmation s'élève donc à plus de 75 % de FEADER (soit 6 303 462,99 € de FEADER). 164 dossiers engagés pour un montant d'aides publiques de 7 498 603,81 €, soit environ 94% d la maquette coût total. 120 dossiers ont été payés pour un montant de 4 481 282,91 € en dépenses publiques total, ce qui représente environ 56% du montant maquette coût total. Par ailleurs, les premiers engagements Relance ont eu lieu pour 10 dossiers et un montant total dépenses publiques Relance qui s'élève à 326 416,04 €.
- TO 7.6.3 (animation des DOCOB sur les sites Natura 2000) : Ce TO a également fait l'objet d'un appel à projet en début d'année 2021 qui s'est soldé par la programmation de 13 dossiers pour un montant total de 1 084 502,03 € de FEADER ; le TO est ainsi quasiment programmé en totalité puisque le taux de programmation FEADER s'élève à plus de 90 %, soit un montant total cumulé de 8 462 116,18 € de FEADER. 134 dossiers engagés pour un montant d'aides publiques de 13 951 499,83 €, ce qui représente environ 80% de la maquette coût total. 74 dossiers ont été payés pour un montant de 5 279 730,68 € en dépenses publiques total, soit environ 30% du montant maquette coût total. Les paiements assez faibles s'expliquent par un délai plus long de certification des dossiers en

raison de l'analyse des procédures de marché public.

- TO 7.6.4 (Contrats Natura 2000) : En parallèle de l'appel à projet portant sur l'animation Natura 2000, c'est un appel à projet « Contrats Natura 2000 » qui a été lancé en début d'année 2021. A l'issue de ce dernier, 21 dossiers ont été programmés pour un montant total de 194 634,69 € de FEADER, ce qui porte au cumulé le taux de programmation FEADER global à plus de 85 % (soit 1 759 473,62 € de FEADER). 162 dossiers engagés pour un montant d'aides publiques de 3 043 364,30 €, soit environ 79% de la maquette coût total. 92 dossiers ont été payés pour un montant de 1 569 251,28 € en dépenses publiques total, soit environ 41% de la maquette coût total. Les paiements assez faibles s'expliquent par un délai plus long de certification des dossiers en raison de l'analyse des procédures de marché public.
- TO 8.3.1 (Défense des forêts contre les incendies) : Un appel à projet lancé en janvier 2021 a été clôturé en mars 2021 ; 152 dossiers ont ainsi été programmés pour un montant total de 2 442 883,27 € de FEADER, ce qui porte le taux de programmation FEADER de ce TO à plus de 80 % (soit 7 920 159,02 € de FEADER). 952 dossiers engagés pour un montant d'aides publiques de 31 869 444,64 € (soit environ 132% de la maquette coût total) et 202 dossiers payés pour un montant de 7 089 300,59 € en dépenses publiques total (soit environ 29% de la maquette coût total). Les besoins en région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la lutte contre les incendies sont de plus en plus importants compte tenu de la sécheresse et d'épisodes venteux assez violents. Le retard de paiement sur ce TO est notamment imputable à la lourdeur de l'analyse des procédures de marchés publics auxquels sont soumis les porteurs de projets publics majoritaires sur ce TO.
- Mesure 10 – MAEC : Suite à la finalisation de la campagne 2020 dont les paiements ont eu lieu en mars 2021, la campagne 2021 a été lancée et l'instruction 2021 a débuté en septembre pour des paiements prévus en mars 2022. Le retard d'exécution a été rattrapé et les paiements suivent un rythme normal ; ainsi, le taux de paiement dépenses publique totales représente 20 % des réalisations prévues pour 2023, soit 97 687 967,83 €.
- Mesure 11 : Agriculture Biologique – Conversion et Maintien : Suite à la finalisation de la campagne 2020 dont les paiements ont eu lieu en mars 2021, la campagne 2021 a été lancée et l'instruction 2021 a débuté en septembre pour des paiements prévus en mars 2022. Le retard d'exécution a été rattrapé et les paiements suivent un rythme normal ; ainsi, le taux de paiement dépenses publique totales atteint 29% des réalisations prévues pour 2023, soit 37 221 974,19 €. Par ailleurs, les premiers engagements Relance ont eu lieu pour 1 252 dossiers et un montant total dépenses publiques Relance qui s'élève à 9 013 638,50 €.
- Mesure 13 : Indemnité Compensatoire des Handicaps Naturels. La mesure est particulièrement dynamique, elle atteint un montant total de dépenses publiques réalisées de 453 049 153,10 € pour plus de 31 000 dossiers.

3.5 - Priorité 5

Domaine prioritaire 5A

- TO 4.3.1 et 4.3.2 (modernisation des infrastructures hydrauliques) : Ce TO est programmé en quasi-totalité, le taux de programmation s'élève à plus de 80 % pour les deux TO (soit respectivement 15 739 352,50 € et 4 867 069,07 € pour les TO 4.3.1 et 4.3.2). Les deux TO ont fait l'objet d'un appel à projet lancé en janvier 2021 ; pour le TO 4.3.1 ce sont 19 dossiers qui ont été programmés pour l'année 2021 (soit 1 896 913,40 €) et pour le TO 4.3.2, ce sont 2 dossiers qui ont été programmés en 2021 (soit 655 134,63 €). 51 dossiers ont été engagés pour un montant dépenses publiques total de 38 441 109,93 € et 23 dossiers ont été payés pour un montant de 11 405 589,82 €, soit près de la moitié des dossiers. La programmation sur ce TO est très dynamique et s'est fortement accrue tout au long de la programmation, les besoins de modernisation des Associations Syndicales Autorisées

du territoire étant particulièrement élevés. Par conséquent, la priorisation des projets se fait sur la base des critères d'économies d'eau, de ratio entre le coût du projet et les économies d'eau prévisionnelles et de pourcentage de surfaces agricoles. Le taux de paiement assez faible s'explique par un délai plus long de certification des dossiers en raison de l'analyse des procédures de marché public.

- TO 16.5 (opérations collectives d'amélioration de la ressource en eau) : Aucun appel n'a été publié en 2021 car la totalité de la mesure est programmée depuis 2020 et que le TO n'a pas fait l'objet de réabondement, ni dans le cadre de la Transition, ni dans le cadre de la Relance. 4 dossiers ont été engagés pour un montant dépenses publiques total de 710 056,81 € (soit environ 76% de la maquette coût total) et 4 dossiers ont été payés pour 336 857,30 € (soit environ 36% de la maquette coût total). L'écart entre le paiement et la programmation s'explique par le fait que les projets déposés sur ce TO ont une durée d'environ 4 à 5 ans, à laquelle il faut ajouter les délais de signature de convention multipartenariales.

Domaine prioritaire 5B

- TO 4.1.3 (Investissement dans la performance énergétiques des exploitations agricoles) : Un appel lancé en janvier 2021 a été clôturé le 30 mars 2021 ; cet appel a permis de programmer 6 dossiers pour un montant global de FEADER de 62 442,76 €. 62 dossiers engagés pour un montant d'aides publiques de 1 066 480,59 € (ce qui représente environ 74% de la maquette coût total) et 44 dossiers payés pour un montant d'aides publiques total de 716 512,43 € (soit 50% de la maquette). Le dynamisme de programmation sur ce TO se poursuit.

Domaine prioritaire 5E

- TO 8.4 (Reconstitution des peuplement forestiers) : Cette mesure n'a, en réalité, jamais été prévue ni ouverte sur le PDR ; cependant, suite à une erreur d'imputation de l'ASP (lors de la Q3 2015), des dépenses initialement reliées à la M08 DP 2C+ ont été imputées sur le DP 5E par erreur et la M08 DP 5E (soit le TO 8.4) a donc dû être ouverte pour ajustement sur le DP 5E.

De ce fait, l'indicateur cible T19 ne peut pas être renseigné dans les RAMOs car les dossiers étaient initialement reliés au DP 2C+ ; aucun indicateur relatif à ce DP 5E n'ont donc pu être prévus et collectés auprès du bénéficiaire.

3.6 - Priorité 6

Domaine prioritaire 6A

- TO 6.4 (Investissements dans la création et le développement d'activités non agricoles). Plus d'appel publié sur ce TO. Le cofinanceur principal de ce TO a modifié ses critères d'intervention qui ne sont plus compatibles avec le programme en dépenses publiques. Le TO est programmé et engagé à 100 % ; 3 paiements sont intervenus pour 241 099,58 € (soit environ 72% de la maquette coût total).

Domaine prioritaire 6B

- TO 7.4.1 (service de base pour l'économie et la population rurale) : Un appel à projet avait été lancé en 2020 sur ce TO mais sa programmation avait été repoussée à l'année 2021 en raison du report de l'intervention des financeurs ; ainsi, ce sont 194 015,37 € qui ont été programmés lors du Comité de programmation de juin 2021 à l'occasion de cet appel. 24 dossiers ont été engagés pour un montant dépenses publiques total de 4 080 357,85 € et 9 paiements sont intervenus au total pour 1 292 242,02

€. Ce dispositif ne sera pas relancé dans le cadre de la programmation post 2020 car la problématique du soutien aux espaces ruraux sera portée par le Programme FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027 de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Massif des Alpes.

- TO 7.6.5 (Conservation, actions culturelles et mise en valeur du patrimoine rural) : Aucun appel à projet n'a été lancé en 2021 sur ce TO qui est programmé en quasi-totalité avec un taux de programmation FEADER de 85 % (soit 453 734,35 € de FEADER). 18 dossiers ont été engagés au cumulé pour un montant de 886 689,39 € (soit environ 23% de la maquette coût total) et 4 paiements sont intervenus pour 245 187,52 € sur l'ensemble de la programmation. L'écart entre programmation et paiement s'explique par le fait que les projets sont assez longs, avec des travaux.
- TO 16.7.1 (Soutien à l'émergence de démarches territoriales en faveur de la préservation du foncier agricole et naturel, indispensables au maintien d'une activité agricole dynamique) : Un appel à projet Relance a été lancé en janvier 2021 et clôturé en avril de la même année, cet appel a permis de programmer 5 dossiers pour un montant total de 854 819,45 € de FEADER Relance ; au cumulé depuis le début de la période, le taux de programmation s'élève donc à plus de 80 % de FEADER (soit 5 066 735,46 € de FEADER). Parmi ces dossiers programmés, 18 ont été engagés pour un montant dépenses publiques total de 3 975 438,72 €, soit environ 72% de la maquette coût total. 524 583,34 € de dépenses publiques totales ont été réalisées pour 7 dossiers, ce qui représente environ 10% de la maquette coût total. L'écart entre le paiement et la programmation s'explique par le fait que les projets déposés sur ce TO ont une durée d'environ 4 à 5 ans, à laquelle il faut ajouter les délais de signature de convention multipartenariales.
- TO 16.7.2 (Stratégies collectives de gestion forestière ou d'instruments équivalents) : Un appel à projet Relance d'un montant de 600 000 € a été publié en janvier 2021 et s'est clôturé en juin 2021 ; 5 dossiers ont été reçus et le Comité de programmation est prévu pour l'année 2022. Par ailleurs, en cumulé, ce sont 15 dossiers qui ont été programmés pour un montant total de 762 006,29 € de FEADER (soit un taux de programmation de plus de 45 %). Parmi ces dossiers programmés, 14 sont engagés pour un montant en dépenses publiques total de 1 098 526,75 €, soit environ 82% de la maquette ; seulement 4 dossiers ont été réalisées pour un montant dépenses publiques total de 205 190,65 € (ce qui représente environ 15% de la maquette). L'écart entre le paiement et la programmation s'explique par le fait que les projets déposés sur ce TO ont une durée d'environ 4 à 5 ans, à laquelle il faut ajouter les délais de signature de convention multipartenariales.

LEADER (Mesure 19) : De façon générale, l'année 2021 fut pour la mesure LEADER une réelle année de mise en œuvre : animation, programmation, instruction et certification pour les GAL et travaux d'élaboration et de répartition de l'enveloppe budgétaire dédiée à la Transition pour les agents Région. De plus, l'année 2021 a permis à l'ensemble des parties prenantes du programme LEADER de travailler sur la préparation de la programmation 2023-2027 (élaboration de l'Appel à Manifestation d'Intérêt – AMI – pour la sélection des futurs GAL, écriture des mesures, arbitrages sur les engagements pour le prochain programme ... etc.). **Ces éléments, ainsi que les diverses difficultés afférentes, sont développés en section 3a) "Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme" du présent RAMO.**

- TO 19.1 – Dans le cadre des crédits Transition, ce sont 300 000 € supplémentaires qui ont été programmés sur ce TO pour la sélection et le soutien préparatoire des futurs GAL 2023-2027.
- TO 19.2 – Malgré un réabondement de la maquette dans le cadre de la Transition, ce TO continue de voir son taux de programmation augmenter et atteint aujourd'hui un taux de programmation FEADER de plus de 60 % (soit 13 954 233,25 €) ; 464 dossiers engagés pour un montant dépenses publiques total de 21 808 639,71 € (soit environ 59% de la maquette coût total) et 292 dossiers payés pour 10 174 573,85 € (soit environ 27% de la maquette coût total). Enfin, l'activité de ce TO reste hétérogène en fonction des GAL.

- TO 19.3 – Le bilan de l’année 2021 sur ce TO est le reflet des efforts qui ont été enclenchés en 2020 et mis en œuvre tout au long de l’année ; les différentes mesures mises en œuvre ont porté leurs fruits (notamment la note de procédure générale dédiée à la Coopération pour une meilleure compréhension de la mise en œuvre de ce TO). En effet, le taux de programmation FEADER passe de 14% en 2020 à près de 53%, en 2021, soit 1 565 713,29 €. Le TO a ainsi fait l’objet de 14 paiements pour 171 188,02 € et voit son taux d’engagement augmenter peu à peu (51 dossiers engagés pour 1 632 618,20 €, soit environ 24% de la maquette coût total).

TO 19.4 – Les dossiers d’animation du TO 19.4 consistent en une demande de chaque GAL par an, pour 2021 ce sont seulement 9 dossiers qui ont été reçus et instruits ; les GAL Haute-Provence-Luberon, Pays d’Arles et Pays S.U.D n’ont pas encore finalisé leur demande. Les dossiers 2015 et 2016, 2017 et 2018 ont été intégralement payés, ainsi que la quasi-totalité des dossiers 2019 ; en effet, en 2020 un rattrapage important des paiements des années précédentes a été effectué et le rythme perdure sur l’année 2021. Le taux de paiement atteint ainsi environ 46% de la maquette coût total, soit 5 625 955,75 €. (Pour rappel, le GAL des Paillons s’est retiré du programme LEADER en fin d’année 2019, ce qui a d’ailleurs engendré une répercussion sur les indicateurs O19 « Nombre de groupes d’action locale sélectionnés » qui passe de 13 à 12 GAL en 2020, et O18 « Population concernée par les groupes d’action locale » qui passe de 875 435 habitants concernés en 2019, à 849 187 habitants concernés en 2020).

1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F

Cette section s’applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2017, 2018.

1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

Non concerné

1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

La stratégie de l'UE pour la région alpine (SUERA) fixe les priorités vers lesquelles les politiques publiques européennes, nationales et régionales et les ressources disponibles dans la région alpine devraient converger :

Objectif 1 - Un accès équitable à l'emploi qui s'appuie sur la forte compétitivité de la région

Objectif 2 - Une accessibilité interne et externe durable

Objectif 3 - Un cadre environnemental plus inclusif et des solutions énergétiques renouvelables et fiables pour l'avenir

Le plan d'action de cette stratégie divise ces 3 volets thématiques en 9 actions concrètes, en les complétant par l'objectif transversal de gouvernance permettant d'améliorer la coopération entre les institutions dans la région alpine et la coordination de ces actions. (Détail des objectifs et actions sur le site internet de la SUERA – acronyme en anglais EUSALP – : <https://www.alpine-region.eu/mission-statement> ; <https://www.alpine-region.eu/action-group-1>)

Si le PDR n'investit formellement aucun crédit dans la SUERA et ne contribue directement à aucun indicateur de ces actions, on constate tout de même un apport du PDR à la stratégie macro alpine qui impacte principalement les objectifs 1 et 3 de la SUERA notamment au travers des mesures 4, 7, 8, 11, 13 et 16 du PDR.

La Présidence française de la SUERA devait durer une année, mais en raison de la crise sanitaire et de ses effets, la Commission européenne a donné son accord à la France et aux trois Régions co-présidentes (Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur) de continuer à tenir les rennes de la stratégie pendant une année supplémentaire.

A cet effet, l'Etat et les trois Régions alpines co-présidentes ont souhaité amplifier les travaux menés en 2020. Ainsi, avec l'appui des groupes d'action et de tous les partenaires, la présidence française a continué de développer son programme autour des 7 axes d'actions prioritaires et complémentaires qu'elle avait définies en 2020.

Dans la continuité des travaux engagés et afin de valoriser ceux-ci, la France, en collaboration avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a entrepris en 2021 divers chantiers d'intervention : la constitution d'un réseau euro-alpin pérenne de coopération entre stations de montagne engagées dans leur transition écologique en toutes saisons et d'adaptation au changement climatique, engagement dans "l'Année du rail" (labellisée en 2021 par l'Union européenne) en proposant l'inscription de 10 lignes ferroviaires interrégionales et transfrontalières au réseau transeuropéen de transport, favorisation des projets européens structurants, faisant bon usage des nouveaux programmes européens 2021-2027 dans les différentes priorités de la région alpine et lancement de manière opérationnelle du Conseil de la jeunesse de la SUERA comme instance consultative afin de continuer à œuvrer pour l'implication des jeunes et leur prise en compte dans les décisions liées au territoire.

Enfin, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a accueilli du 3 au 11 septembre 2021, à Marseille, le Congrès mondial de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) lors duquel la Présidence française de la SUERA a inscrit la multifonctionnalité des forêts de montagne et la biodiversité au cœur des discussions.

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

1.f1) EUSALP

Domaine(s) thématique(s) stratégique(s) et action(s), et/ou question horizontale (gouvernance) pour lesquels le programme est pertinent:

	Domaine thématique stratégique	Action / question horizontale
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Croissance économique et innovation	1.1.1 - Écosystème d'innovation et de recherche
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Croissance économique et innovation	1.1.2 - Potentiel économique des secteurs stratégiques
<input type="checkbox"/>	1 - Croissance économique et innovation	1.1.3 - Environnement économique et social des opérateurs économiques dans les secteurs stratégiques (dont le marché du travail, l'éducation et la formation)
<input type="checkbox"/>	1 - Croissance économique et innovation	1.2.1 - Gouvernance
<input type="checkbox"/>	2 - Mobilité et connectivité	2.1.1 - Intermodalité et interopérabilité du transport de passagers et de marchandises
<input type="checkbox"/>	2 - Mobilité et connectivité	2.1.2 - Connexion électronique entre les personnes (agenda numérique) et accès aux services publics
<input type="checkbox"/>	2 - Mobilité et connectivité	2.2.1 - Gouvernance
<input checked="" type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.1.1 - Ressources naturelles (y compris l'eau et les ressources culturelles)
<input type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.1.2 - Connectivité écologique
<input checked="" type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.1.3 - Gestion des risques et du changement climatique (notamment par la prévention des risques naturels de grande ampleur)
<input type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.1.4 - Efficacité énergétique et énergies renouvelables
<input type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.2.1 - Gouvernance

Actions ou mécanismes utilisés pour mieux lier le programme avec l'EUSALP

A. Les coordonnateurs macrorégionaux (principalement les coordonnateurs nationaux, les coordonnateurs des domaines stratégiques ou les membres) participent-ils au comité de suivi du programme?

Oui Non

B. Dans les critères de sélection, des points supplémentaires ont-ils été attribués aux mesures spécifiques visant à soutenir l'EUSALP?

Oui Non

C. Le programme a-t-il investi des fonds de l'UE dans l'EUSALP?

Oui Non

Votre programme prévoit-il d'investir dans l'EUSALP à l'avenir? Veuillez préciser (1 phrase spécifique)

Cela n'est pas prévu

D. Résultats obtenus en rapport avec l'EUSALP(sans objet pour 2016)

E. Le programme contribue-t-il à des cibles et des indicateurs spécifiques des actions de l'EUSALP, comme indiqué dans le plan d'action de l'EUSALP? (Veuillez préciser la cible et l'indicateur)

1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro)

--

2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION

2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.

Pas de modifications apportées au plan d'évaluation du PDR au cours de l'exercice.

2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).

Aucune activité d'évaluation menée au cours de l'année.

2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).

Les informations concernant les indicateurs de réalisations sont notamment issues des travaux de l'Observatoire du Développement Rural (ODR) à partir des données issues des outils OSIRIS et ISIS.

Concernant les données de pilotage et l'outil de valorisation des données (issues d'OSIRIS) "ValOsiris" de l'ASP, ce dernier ne permet pas de créer ses propres requêtes (contrairement à ce qui était prévu) ; seules des requêtes "pré-définies" peuvent être extraites et doivent nécessairement être retravaillées. Par ailleurs, afin de pouvoir effectuer un suivi détaillé et distinct des crédits Relance ("EURI"), un indicateur dédié a été ajouté à l'outil de valorisation de données à la demande de l'ensemble des Régions françaises mais également de l'ODR.

D'autre part, des difficultés ont été rencontrées dans le calcul de certains indicateurs de résultat et ce, outre le fait que les dossiers n'étaient pas suffisamment avancés/réalisés pour permettre le calcul de ces indicateurs (constat du prestataire d'évaluation et de l'Autorité de gestion) :

- Indicateur de résultat R2 « Changement de la production par Unité de Travail Annuel (UTA) des projets soutenus par le PDR » - unité de mesure = € par UTA :

Afin de calculer un effet net, une approche de type contrefactuelle en comparant l'évolution de la productivité par UTA pour un groupe homogène de bénéficiaires vis à vis d'un groupe comparable d'exploitations non bénéficiaires (groupe témoin) est recommandée. A noter que les référentiels méthodologiques de la Commission précisent que ce type d'approche contrefactuelle n'est pas pertinent lorsque l'on évalue des dispositifs avec un nombre limité de bénéficiaires (moins de 100). Ceci peut constituer un obstacle au calcul de cet indicateur dans un contexte de suivi à l'échelle régionale (PDR régionaux).

Par ailleurs, il est possible d'utiliser des données issues de bases nationales (RICA, ODR, CER...) pour identifier le groupe bénéficiaire et le groupe témoin ; cependant, la non exhaustivité de certaines bases et la

temporalité de ce type de données peuvent poser problème.

- Indicateur résultat R13 « Augmentation de l'utilisation efficace de l'eau en agriculture des projets financés au titre du PDR » - unité de mesure = Evolution de la consommation d'eau (m³) par unité de Production Standard :

Il s'agit plus précisément de la réduction de la consommation d'eau par Euro de production standard ; de fortes interrogations se posent sur la signification de production standard et sur la pertinence de cet unité (par rapport à une unité de surface par exemple).

Aucune information n'est donnée sur la définition de cette unité (approche en production brut standard ou autre ?).

Raisonnement en production brute standard amènerait à négliger l'effet potentiel de ces opérations sur la production effective des exploitations bénéficiaires (supprime de facto toute notion d'effet secondaire). Par exemple, il est possible que l'exploitation, suite aux investissements réalisés, voit sa production réelle augmenter tout en conservant une consommation d'eau équivalente. En utilisant cette approche de production brute standard, aucune économie d'eau ne serait identifiée. ; toutefois, dans ce cas de figure l'exploitation reste dans une démarche de consommation plus efficace de l'eau.

Une alternative consisterait à raisonner en valeur constante (même prix/tonne à la production utilisée pour les calculs avant et après l'opération).

Enfin, il est risqué de comparer une année par rapport à l'autre en matière de production et surtout de consommation d'eau dans la mesure où les conditions météorologiques sont susceptibles d'impacter très fortement la consommation d'eau. Il serait idéalement nécessaire de raisonner sur une moyenne annuelle par exemple.

- Indicateur résultat R14 « Augmentation de l'utilisation efficace de l'énergie dans les process agricoles et agro-alimentaires des projets soutenus par le PDR » - unité mesure = Tonne équivalent pétrole (tep)/unité de production standard :

Fortes interrogations sur la signification de production standard et sur la pertinence de cette unité. Aucune information n'est donnée sur la définition de cette unité (approche en production brut standard ou autre ?).

Ramener la consommation d'énergie à une unité de production standard identique avant et après l'opération amène à négliger l'effet potentiel de ces opérations sur la production effective des exploitations bénéficiaires (et supprime de facto toute notion d'effet secondaire).

Une alternative consisterait à raisonner en valeur constante (même prix /tonne à la production utilisée pour les calculs avant et après l'opération).

Les guidances suggèrent de réaliser ces calculs sur un échantillon représentatif de projets, il est possible que le volume d'opérations rentrant dans le périmètre de cet indicateur ne soit pas suffisant pour adopter une telle approche. Dans le cas où moins d'une centaine d'opérations sont ici visées (de surcroît réparties sur plusieurs sous-mesures ou types d'action), il sera préférable de calculer l'indicateur sur l'ensemble des opérations.

- Indicateur résultat R15 « Capacité de production et énergie générée par les projets d'énergie renouvelable soutenus par le PDR, exprimés en tep » - unité de mesure = Tep (Tous les projets sont

convertis en tep, sauf pour la production électrique en Watts) :

Problème de définition : on ne peut mélanger capacité et énergie effectivement produits (Watt vs Watt/heure). Il faut choisir une des deux options :

- La capacité relate plutôt une information sur la réalisation que de résultat mais cette information est facilement récupérable dès les dossiers d'instruction (le suivi peut être exhaustif).
- L'énergie générée nécessite des informations complémentaires (en fonction de l'installation : rendement pour les installations, efficacité énergétique saisonnière, etc.). Ce calcul peut être soit théorique (rendement potentiel) calculable à partir des éléments techniques fournis lors de l'instruction, soit observé (nécessite 1 année complète d'utilisation des installations).

En fonction de l'approche retenue (par exemple entre production théorique ou observée) il sera nécessaire de revenir vers les bénéficiaires un an après la réalisation de l'opération.

Par ailleurs, l'Autorité de gestion Provence-Alpes-Côte d'Azur participe à un groupe de travail sur le suivi et l'évaluation des PDR régionaux. Ce groupe de travail se tient à l'échelle nationale et est animé par le Ministère de l'agriculture ; l'Observatoire du Développement Rural (ODR) participe également aux travaux et réflexions de ce groupe qui travaille actuellement sur la préparation et la planification de la future évaluation ex post des programmes régionaux prévue pour l'année 2026. Les réflexions en cours portent notamment sur une potentielle mutualisation entre Autorités de gestion du calcul de certains indicateurs de résultat et d'impact, calcul qui pourrait éventuellement être pris en charge par l'ODR.

2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.

Aucune évaluation achevée définie

2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

Please summarize the findings from evaluations completed in 2020, per CAP objective (or RDP priority, where appropriate).

Report on positive or negative effects/impacts (including the supporting evidence). Please don't forget to mention the source of the findings.

Aucune activité d'évaluation menée au cours de l'année.

2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).

Aucune activité de communication définie

2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).

Aucun suivi défini

3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES

3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme

De façon générale, l'Autorité de gestion régionale souligne comme principales difficultés le turn-over des équipes des services instructeurs, le retard dû aux marchés publics des dossiers du dispositif 8.3.1 (Défense des forêts contre les incendies) et l'abondement de LEADER impactant fortement les GAL. Par conséquent, l'Autorité de gestion a dû renforcer l'équipe d'instructeurs avec 6 recrutements, et elle a organisé la formation en marchés publics et l'accompagnement des GAL. Enfin, des discussions sont en cours avec le Ministère sur le transfert de compétences de l'État aux Régions concernant les mesures non surfaciques de la programmation 2014-2022, à partir de 2023.

Chantier instrumentation du PDR :

- **Concernant les mesures surfaciques**, suite à la finalisation des campagnes MAEC et Bio 2020 dont les paiements ont eu lieu en mars 2021, la campagne 2021 a été lancée et l'instruction 2021 a débuté en septembre pour des paiements prévus en mars 2022. Le retard d'exécution a été rattrapé et les paiements suivent un rythme normal.
- **Concernant les mesures non surfaciques**, en 2020, 100% des outils OSIRIS et des feuilles de calcul permettant un paiement complet étaient ouvertes, l'Autorité de gestion entrant alors dans une phase de maintenance :
 - Mise à jour des outils à la suite des révisions du PDR
 - Détection d'anomalies par les instructeurs
 - Prise en compte des évolutions réglementaires
 - Mise à jour des feuilles de calcul par l'organisme payeur

Certaines difficultés ont été rencontrées sur les mesures non surfaciques : diverses erreurs de paramétrages nécessitent beaucoup de maintenance à effectuer sur les outils, et les feuilles de calcul de paiement sont très lentes et rencontrent un certain nombre de dysfonctionnements.

Pour autant, des progrès ont été réalisés :

- Amélioration des fonctionnalités de l'outil et simplification de certaines procédures (notamment ouverture d'une procédure de simplification par l'ASP ayant permis la création par l'AG de 3 outils de « niveau 1 »),
- Une nouvelle fonctionnalité permettant d'importer les données d'Osiris dans la feuille de calcul allège le travail de saisie des instructeurs et sécurise les calculs,
- Mise en œuvre de formations aux outils dispensées par l'ASP (formations Osiris complète, formations feuilles de calcul, formations « nouveaux arrivants »).

Enfin, des modifications des outils ont été menées afin d'intégrer les règles relatives au suivi spécifique des crédits Relance.

Programmation du PDR :

Concernant la programmation des instruments financiers, malgré un lent démarrage des 2 outils financiers, l'accélération de la mise en œuvre des instruments financiers constatée en 2020 se poursuit en 2021. La mise en œuvre, fin 2020 par l'Autorité de gestion, de nouveaux avenants permettant d'adapter les règles d'éligibilité et de renforcer la communication autour des outils financiers semble donc efficace dans la poursuite de cette dynamique positive tout au long de l'année 2021. (Pour rappel ces avenants avaient également permis de renouveler les instruments financiers et les accords de financement avec les intermédiaires pour une durée de 2 ans, dans le cadre de la période de Transition de la PAC 2021 – 2022. Plus de détail disponible dans le RAMO 2020).

De manière générale, pour ces deux outils financiers, on constate la nécessité de faire évoluer les habitudes dans un secteur dominé par la culture de la subvention.

Par ailleurs, en été 2021, les agents de l'Autorité de gestion ainsi que l'Agence des Services de Paiement (ASP _ organisme payeur) ont reçu une formation en coaching Fi-compass.

Enfin, lors du versement de la première tranche pour le fonds de garantie, l'outil Osiris n'était pas opérationnel et il était donc impossible de verser la tranche FEADER. La totalité de la première tranche pour le fonds de garantie a donc été versée en contrepartie nationale (CPN) ; cela a été possible car il s'agissait de paiement dissocié (n'appelant pas de FEADER).

Concernant le programme LEADER, l'année 2021 fut une année de pure mise en œuvre (programmation, instruction et certification) mais également l'occasion de renouer avec des rencontres en présentielles ; ainsi, l'Inter-GAL du 30 novembre 2021 a pu se tenir toute la journée à Embrun et réunir près d'une quarantaine de personnes (dont certains étaient malgré tout en visio conférence) dont des agents de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de l'Agence des Services de Paiement (ASP) et des animateurs GAL. Cette journée a permis d'aborder notamment le second chantier majeur de l'année 2021 pour LEADER, à savoir la préparation de la construction du futur Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la sélection des GAL 2023-2027.

Par ailleurs, deux difficultés significatives ont été rencontrées cette année. La première porte sur un important turn over au sein des équipes des GAL ; en effet, dans la mesure où la programmation LEADER 2014-2020 devait initialement se clôturer en 2020, la majorité des contrats de travail des équipes des GAL ont pris fin et il leur a fallu s'adapter rapidement pour pouvoir piloter la gestion des fonds de Transition (qui d'ailleurs, ont commencé à être programmés qu'en fin d'année 2021). La seconde difficulté est issue de la restructuration de la structure porteuse d'un GAL ; depuis décembre 2021, le GAL Pays S.U.D n'a plus de structure porteuse puisque l'entité administrative Pays de Serre-Ponçon-Ubaye-Durance a été dissoute. Un avenant pour modification de la structure porteuse est en cours de rédaction, mais les diverses influences politiques qui découlent de cette situation ralentissent le processus de régularisation.

Sécurisation de la programmation :

Afin de renforcer la sécurisation de son programme de développement rural (PDR), la Région Provence Alpes-Côte d'Azur s'est dotée en 2018, d'une structure de gouvernance pour le pilotage du contrôle interne du FEADER. Chaque année, l'Autorité de gestion réunit l'ensemble des acteurs concernés (Région, DRAAF, ASP et organismes délégués) afin de rendre compte de ses activités et de dresser les grandes orientations de la campagne de contrôles interne pour l'année à venir. L'objectif est de permettre à l'Autorité de gestion de s'assurer de la réalisation des missions déléguées, en conformité avec les procédures et la réglementation.

Le Comité de pilotage des risques FEADER du 8 décembre 2021 a ainsi permis de rendre compte de la campagne de contrôle interne de l'année échue ; ci-après les principales conclusions :

Concernant le suivi des recommandations émises en 2019 et 2020 pour l'ensemble des DDT et qui portaient principalement sur les mesures Natura 2000, l'instruction des dossiers comportant des marchés publics et des dépenses de personnel : au vu des plans d'actions proposés, l'ensemble de ces recommandations ont été levées ; mis à part pour la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Alpes Maritimes (06) qui voit la recommandation émise au sujet de l'instruction des dépenses de personnel maintenue et qualifiée d'intermédiaire au regard des éléments fournis. Celle-ci pourra être levée au regard de nouveaux éléments apportés par la suite.

Le périmètre de la campagne de contrôle 2021 portait sur :

- Le respect des taux de VSP par les services instructeurs ;
- La gouvernance des Comités de programmation LEADER.

Au regard du contexte sanitaire contraignant, la vérification du respect des taux de VSP des services instructeurs initialement prévue en 2021 a été reportée en 2022.

Les contrôles internes ont été menés auprès de 3 GAL sur la gouvernance du Comité de programmation LEADER. Un quatrième GAL était sélectionné mais compte tenu du changement de structure porteuse opéré en 2021, il a été décidé de reporter ce contrôle en 2022.

Ainsi, pour les 3 GAL retenus, les contrôles ont consisté en l'analyse des règlements, comptes-rendus et pièces liées à la tenue des Comités de programmation ainsi qu'un contrôle in situ sur la période d'avril à juillet 2021. La phase dite contradictoire s'est tenue entre septembre et octobre de la même année pour aboutir à un rapport définitif en fin d'année 2021. Il en ressort un constat positif sur la mise en œuvre de LEADER au travers du Comité de programmation, ainsi qu'un accueil de qualité, des échanges importants avec les équipes LEADER et leurs Présidents et vice-présidents ; aucune recommandation n'a été émise mais plutôt des pistes d'amélioration.

En effet, les résultats sont particulièrement positifs : le Comité de programmation agit dans le rôle qui est le sien ; les règles définies par la convention (entre Autorité de gestion, ASP et GAL) ses annexes et les procédures sont respectées ; les modes d'organisation alternatifs qui ont été définis du fait de la crise sanitaire sont maîtrisés ; les situations de conflits d'intérêt sont traités et tracés ; le double quorum est vérifié et tracé ; et enfin, les procédures liées aux décisions prises par le Comité de programmation sont respectées.

En plus de ces résultats positifs, il a pu être constaté que les GAL contrôlés étaient dotés de bonnes pratiques : mise en place d'un tandem Président / technicien lors des présentations en Comité, des binômes Président / vice-Président qui renforcent le partenariat public/privé, ou encore la mise en œuvre d'un intranet pour le Comité de programmation.

Ainsi, au regard de ces conclusions positives, seules des pistes d'amélioration (pas de recommandations formelles) ont été proposées aux GAL contrôlés : tracer les membres absents ou excusés, tracer la qualité des membres du Comité afin que l'on puisse les identifier par rapport à la structure qu'ils représentent, tracer l'analyse des projets et leur évaluation, et tracer le classement des projets/AAP. Enfin, lorsque les porteurs de projet participent au Comité, il est préconisé de tracer leur venue.

Le Comité de pilotage des risques FEADER 2021 a également permis de valider les orientations de la campagne de contrôle interne 2022 à venir. Celle-ci consistera, dans un premier temps, en la reconduction de la démarche de suivi des recommandations (notamment de la DDTM 06) et dans un second temps, au

contrôle du respect des taux de VSP de l'ensemble des services instructeurs.

Par ailleurs, et toujours dans une optique de sécurisation des fonds européens, le manuel de procédure décrivant l'organisation et les principales procédures définies par l'Autorité de gestion pour assurer une mise en oeuvre efficace et sécurisée du PDR, a fait l'objet d'une mise à jour le 17 septembre 2021. Cette mise à jour permet de prendre en considération les évolutions réglementaires liées à la mise en oeuvre du FEADER. De plus, dans le cadre de ses missions d'accompagnement des services instructeurs, l'Autorité de gestion a continué de mettre en oeuvre des ateliers de formation (notamment sur les marchés publics) tout au long de l'année 2021.

Pour finir, concernant les audits et contrôles 2021, s'il n'y a eu aucun audit de la Commission européenne, 3 audits nationaux ont été menés par la Commission de Certification des Comptes Organismes Payeurs (CCCOP).

Comitologie : association du partenariat

- Comités de suivi

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur organise ses comités de suivi conformément aux recommandations de la Commission européenne détaillant les éléments d'organisation des Comités de suivi.

Tout au long de l'année 2021, **4 Comités de suivi ont été organisés en mars, juin, octobre et décembre.** En raison de la situation sanitaire instable, les Comités de mars, juin et octobre ont été organisés en consultation écrite et le Comité de décembre a dû se tenir en visio-conférence.

Ces comités de suivi ont permis :

- de valider la révision du PDR permettant de l'adapter à la période de Transition prolongeant la programmation 2014-2020 pour les années 2021 et 2022, mais également à l'enveloppe additionnelle du plan de relance européen (« EURI » ou « Relance »),
- de valider le RAMO et le résumé à l'intention des citoyens pour l'année 2020,
- de présenter l'état d'avancement du PDR 2014-2020 incluant la période de Transition et de Relance, le calendrier et le contenu des modifications à venir, le bilan des audits et contrôles, les activités de publicité et de communication et enfin, les réflexions en cours concernant la prochaine programmation,
- de valider le plan d'action 2022 pour la communication.

Les comptes rendus de ces Comités de suivi ont fait l'objet d'une publication dématérialisée et accessible au partenariat sur l'« Espace Partenaires » du site « L'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côte d'Azur ».

Enfin, une réunion annuelle associant la Commission européenne, le Ministère de l'Agriculture, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), l'Agence de Services et de Paiement (ASP) et l'Autorité de gestion s'est tenu en décembre. Cette réunion a permis non seulement de faire un état d'avancement du PDR 2014-2020 (suivi financier, suivi des indicateurs cibles, bilan sur le lancement des opérations et en particulier Leader, activités réalisées et planifiées par le Réseau Rural Régional, éventuelles difficultés de mise en oeuvre...etc.) mais également d'échanger sur les opérations 2022 à venir notamment dans le cadre de la Transition et de la Relance, et enfin sur la prochaine programmation Post 2020.

- Comités régionaux de programmation

Le comité régional de programmation (CRP) assure le suivi commun de la programmation du FEDER, du FSE (volets national et régional), du FEADER et du FEAMP sur le territoire régional sous la responsabilité des autorités de gestion, dans un souci de transparence, de partenariat et de coordination entre les fonds.

Le comité régional de programmation interfonds est coprésidé par le Président du Conseil régional et par le Préfet de région.

La composition a été approuvée par délibération du Conseil Régional.

Tout au long de l'année 2021, 8 comités de programmation ont été organisés en consultation écrite.

Le compte-rendu de chaque Comité de programmation fait l'objet d'une publication dématérialisée et accessible au partenariat sur l'« Espace Partenaires » du site « L'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côte d'Azur ».

3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC) ¹, indicateur indirect calculé automatiquement

	Total RDP financial allocation [EAFRD + EURI]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR ²	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) ³
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	772 813 272,00	69,84	57,66

¹ Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feader visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

² Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

³ Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Total RDP financial allocation [EAFRD + EURI]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	772 813 272,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	772 813 272,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] EAFRD + EURI funding	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		

Demands de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME

4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

Mise en place et état d'avancement du Réseau rural régional (RRR)

Lors du RAMO précédent, la situation de sous-effectif connue par la Cellule d'animation du RRR a été évoquée ; il s'avère que l'année 2021 a été l'occasion pour le RRR de renforcer son équipe et de recruter une nouvelle animatrice au mois de mars. La Cellule d'animation a ainsi pu continuer de mettre en œuvre le plan d'actions 2020-2021 du RRR validé en comité de pilotage de décembre 2019.

Au cours de l'année 2021, un comité de pilotage (COPIL) s'est tenu le 26 avril 2021 et a permis d'informer les membres du COPIL sur les activités du Réseau et la situation des territoires ruraux. Un temps d'échange a eu lieu sur le bilan des projets et chantiers menés par le Réseau Rural Régional : bilan 2015-2021 et projections dans la préparation du plan d'action 2022-2023. Ces échanges ont été menés malgré un contexte particulier d'élections régionales qui a engendré une refonte des instances et notamment de l'instance de pilotage du RRR ; une période électorale qui a également suspendu la diffusion/publication de la newsletter du RRR.

Le site internet est régulièrement mis à jour afin d'informer sur les activités du RRR (Mesures du FEADER, programme LEADER, chantiers thématiques, agenda, contacts) : www.reseaurural.maregionsud.fr

Trois nouveaux numéros de la newsletter sont parus en février, juillet et décembre 2021. Au sein de cette newsletter ainsi que sur le site internet du RRR, la rubrique « Echo d'acteurs » est consacrée à la présentation et l'interview d'acteurs du développement rural régional et à la valorisation des mesures du Programme Développement Rural 2014-2020 : <https://reseaurural.maregionsud.fr/fr/le-reseau/echos-dacteurs/>

Enfin, il semblait important de souligner que l'année 2021 a également marqué le retour des rencontres et échanges en présentiel, qui restent un élément fort face à l'enjeu de proximité entre les territoires, le partenariat et les institutions.

4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

Mise en œuvre du plan d'actions 2020-2021

- **Au titre de son activité d'appui à la mise en œuvre de LEADER, le Réseau rural régional a organisé plusieurs réunions dans le cadre de son espace d'échanges ouvert aux Groupes d'Action Locale (GAL).**

> Priorité donnée cette année à la préparation de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) LEADER 2023-2027

En 2021 le Réseau Rural Régional a fait de la future programmation 2023-2027 sa priorité dans le cadre de son activité d'appui au programme LEADER. A cet effet, le RRR a participé aux diverses réunions de concertation partenariales sur la programmation LEADER 2023-2027 ainsi qu'aux travaux préparatoires du futur AMI dédié à la sélection des nouveaux GAL et ce, en lien avec les services de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Dans ce cadre, le RRR a ainsi mené 12 entretiens avec chaque équipe de GAL entre mi-juillet et mi-octobre 2021, ainsi que 2 rencontres thématiques afin d'accompagner au mieux les GAL dans l'élaboration de leur future candidature. La première rencontre visait à favoriser l'échange de bonnes pratiques et le partage d'expériences entre équipes de GAL, notamment sur la communication et les fondamentaux LEADER (innovation, mise en réseau, partenariats ... etc.) en vue de la préparation des futures stratégies locales de développement ; celle-ci a permis de réunir 23 participants et 10 GAL de la région. La seconde rencontre quant à elle a réuni une quarantaine de participants, animateurs de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) et de GAL, et acteurs institutionnels accompagnant les politiques d'alimentation durable ; elle a également favorisé l'échange et le partage d'expérience entre les équipes de GAL et les animateurs des PAT situés sur les mêmes territoires en vue de l'élaboration des futures stratégies locales de développement (<https://reseau rural.maregionsud.fr/leader/ateliers-leader/journees-dechanges/>).

Enfin, dans la mesure où le futur Programme FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027 de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Massif des Alpes prévoit un objectif spécifique dédié au soutien des espaces ruraux régionaux, les équipes du RRR continuent de travailler en coordination avec les équipes régionale en charge de ce volet.

> Poursuite de la dynamique de coopération

Le Réseau Rural Régional a poursuivi son appui à la coopération auprès des équipes de GAL en participant notamment aux travaux de la Cellule nationale d'appui à la coopération LEADER (ATMAC). le RRR partage les productions issues de cette cellule d'appui individualisé aux GAL qui permet notamment de mettre à disposition de ceux-ci différents outils collaboratifs (veille sur la coopération nationale, tableau de bord sur l'état d'avancement des opérations de coopération, ... etc.) ; le RRR met également à jour l'outil collaboratif de suivi des projets de coopération LEADER dans la région.

> Communication et valorisation de la programmation LEADER 2014-2020

Dans le cadre de la journée d'échange de pratiques LEADER portant sur la communication et les fondamentaux LEADER (cf. supra), le RRR a présenté un état des lieux régional des pratiques et besoins des GAL en communication au cours de la programmation 2014-2020. Ces travaux ont permis d'émettre des propositions concernant l'appui du RRR à la communication des GAL sur LEADER (outils mutualisés de communication et d'information, enrichissement du site internet du RRR, formations et échanges de pratiques, ... etc.) et de réfléchir à des enjeux et perspectives de valorisation des projets financés par LEADER pour la prochaine programmation (au niveau des GAL comme au niveau du RRR).

Certaines de ces propositions ont d'ailleurs déjà été mises en œuvre au cours de l'année 2021 (ou sont en passe de l'être) à l'instar de l'amélioration de la rubrique « Leader » du site internet du RRR (<https://reseau rural.maregionsud.fr/leader/>) : onglet dédié aux AAP Leader en cours, exemples de projets financés, offres d'emploi et de stage et actualisation des fiches-territoires des GAL. D'autres fonctionnalités du site internet sont en cours d'évolution et le RRR a ainsi fait appel à un prestataire de service afin de développer de nouveaux outils numériques tels que la mise en ligne d'une cartographie des projets financés par LEADER pour la période 2014-2022, un moteur de recherche des communes éligibles au programme LEADER et le développement de la rubrique « Services ».

Enfin, il nous a semblé opportun de souligner combien le RRR Provence-Alpes-Côte d'Azur est porteur de son ambition et de ses valeurs de coopération ; en effet, depuis deux ans le RRR s'emploie à partager son expérience en offrant la possibilité à de jeunes étudiants d'effectuer un stage de fin d'études au sein de la cellule d'animation du réseau et de participer à ses travaux (au regard par exemple des travaux d'état des lieux des pratiques et besoins des GAL en communication mentionnés ci-dessus). Cette démarche a d'ailleurs contribué, d'une certaine manière, à la valorisation des travaux et des missions du RRR à l'image du stagiaire de l'année dernière qui vient de rejoindre, en 2021, les équipes de FranceAgriMer (établissement national des produits de l'agriculture et de la mer) et pour qui le stage au sein du RRR a été déterminant dans son embauche.

- **Au titre de sa mission d'information sur le PDR 2014-2020, le RRR a communiqué sur les appels à projet du FEADER, la future période de programmation et des exemples de projets financés**
- **L'évènement 2021 : Le Forum du Réseau Rural Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Le 21 janvier 2021 le Réseau Rural Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur a organisé un forum en ligne sur le thème « le soutien aux territoires ruraux dans la programmation des fonds européens 2021-2027 » qui a rencontré un réel succès d'audience. En effet, près de 300 participants (dont 130 élus locaux) se sont connectés pour tenter de mieux comprendre les enjeux et les perspectives des programmes européens qui seront mis en œuvre sur la période 2021-2027 dans notre région. Une séance dense et dédiée aux territoires ruraux, organisée avec l'appui de l'équipe de ADRETS et d'une facilitatrice graphique (pour un format de réunion plus dynamique et un compte rendu illustré).

De nombreux élus et agents des collectivités territoriales mais aussi des représentants de l'Etat, de la Commission Européenne, des GAL LEADER, des territoires de projet (PNR, conseils de développement ...), des porteurs de projets, associations, entreprises et fédérations professionnelles, exploitants agricoles, chambres consulaires, centres de formation, agences de développement, étaient au rendez-vous avec pour objectif partagé : connaître, comprendre et savoir mobiliser les financements européens. Plusieurs outils et productions issus de ce Forum ont d'ailleurs pu être mis à disposition de tous : vidéos des interventions, compte-rendu illustré, livret des programmes européens dédiés aux territoires ruraux (élaboré en collaboration avec l'Unité en charge des actions de communication et d'information fonds européens de la Région), Foire aux questions, dossier spécial sur les nouveaux programmes européens 2021-2027 (réalisé par le Bureau de la Région à Bruxelles) ; l'ensemble de ces éléments sont disponible sur le site internet du RRR (<https://reseau.rural.maregionsud.fr/le-reseau/le-forum-du-reseau-rural/>).

En sus du Forum de début d'année, des informations spécifiques sur la concertation régionale sur le FEADER 2021-2027 et les exemples de projets financés dans LEADER ont été relayées sur le site du RRR tout au long de l'année 2021.

Une rubrique « Appels à projets FEADER » est par ailleurs régulièrement mise à jour sur la newsletter et le site internet du Réseau Rural Régional. Des focus sont réalisés sur plusieurs mesures du FEADER particulièrement suivies par le Réseau Rural Régional : mesures 16.4 (circuits courts) ; 16.7.1 (foncier) ; 4.2 (industries agro-alimentaires) ; 7.4.1 et 7.6.5 (développement rural) ; 19.2 et 19.3 (LEADER).

- **Au titre de ses chantiers thématiques, le Réseau rural régional a poursuivi sa mission sur les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)**

Le Réseau Rural Régional poursuit l'animation du « Réseau régional des PAT », en partenariat avec la Région (Service Agriculture), la DRAAF, la Chambre régionale d'agriculture et l'ADEME.

Le Réseau des PAT rassemble tous les territoires porteurs de démarches PAT (soit une vingtaine de territoires en région Provence-Alpes-Côte d'Azur). **Plusieurs rencontres se sont déroulées en 2021 : un webinaire ayant pour objectif de favoriser l'échange entre porteurs de PAT, un autre webinaire dédié au retours d'expériences sur le montage de projets opérationnels et enfin une Journée LEADER fut consacrée à l'interconnaissance entre PAT et GAL et à l'identification des plus-values du programme LEADER sur les démarches de PAT en vue de la prochaine programmation 2023-2027.**

- **Au titre de ses chantiers thématiques, le Réseau rural régional a poursuivi ses partenariats dans les projets de smart village**

En 2018-2019 le Réseau Rural Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur a mené **une démarche expérimentale « Smart ruralité Alpes Provence Verdon »** en partenariat avec la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon et l'Agence de Développement des Alpes-de-Haute-Provence. L'objectif de cette démarche était de favoriser une dynamique de transition numérique sur ce territoire et tester une méthode transférable à d'autres territoires ruraux de la région. Pour cela, et à l'issue de l'expérimentation, **un guide méthodologique a été réalisé en 2020 à destination des territoires ruraux intéressés par la démarche. Au cours de l'année 2021, le guide méthodologique « Mener un projet de transformation numérique en zone rurale » a donc été largement diffusé dans une optique de transfère d'expérience et afin de permettre à d'autres territoires ruraux d'engager leur propre démarche de transformation numérique. On y trouve des informations pratiques : enseignements, points de vigilance, éléments de méthode et conseils.**

+ d'infos sur le projet et le guide : <https://reseau-rural.maregionsud.fr/chantiers/acces-aux-services-smart-ruralite/smart-ruralite/>

Par ailleurs, des échanges réguliers ont lieu avec d'autres acteurs des territoires ruraux qui s'intéressent également à cette thématique de mutation numérique ; c'est le cas notamment du projet « Smart villages » co-piloté par l'ADRETS (projet financé dans le cadre du programme INTERREG Espace alpin) qui vise à favoriser la transition numérique des villages dans les zones de montagne. Le RRR a l'occasion d'échanger avec les partenaires de ce projet et ce, toujours dans une optique de partage d'expériences.

- **Au titre de ses chantiers thématiques, le Réseau Rural Régional a contribué aux travaux des projets dont il est partenaire dans le domaine des services en milieu rural**

Le Réseau Rural Régional poursuit les projets collaboratifs engagés avec d'autres partenaires sur l'accès aux services à la population en zone rurale avec le projet « ACCESS'R » - Accessibilité des services à la population en milieu rural financé par le Réseau Rural National (dispositif MCDR).

Ce projet, piloté par Leader France, propose un programme de capitalisation, de diffusion des bonnes pratiques et d'accompagnement des porteurs de projets autour de la thématique des services au public en milieu rural. Objectif : identifier et partager les approches innovantes favorisant l'accessibilité des services à la population en milieu rural.

Après avoir participé à l'élaboration du recueil de pratiques innovantes d'accès aux services en zone rurale en 2020 auprès de Leader France, le RRR Provence-Alpes-Côte d'Azur continue son partenariat et participe en 2021 à la réalisation d'un guide pratique qui intègre des éléments d'analyses pour mieux comprendre les leviers qui peuvent favoriser l'accès aux services ainsi que des fiches-outils qui décrivent les démarches et les dispositifs pour passer à l'action. De nombreuses initiatives financées par LEADER dans notre région y sont référencées notamment sur la construction d'une stratégie de développement local à l'échelle d'un territoire LEADER, le maintien des commerces de

proximité, ou encore la revitalisation du territoire au travers de la « Démarche SMART ».

De plus, les 20 et 21 mai 2021, le RRR Provence-Alpes-Côte d'Azur a organisé en collaboration avec Leader France et le soutien du GAL de Haute-Provence Luberon le Séminaire technique ACCESS'R ; ce séminaire technique a permis de rassembler une trentaine de participants venus de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la France entière, l'occasion pour les partenaires de mener des ateliers de travail collaboratifs et de découvrir les projets et initiatives innovantes mises en œuvre dans notre région et en particulier en Haute Provence Luberon dans le domaine de la mobilité et de l'itinérance des services, du numérique et de l'économie coopérative.

Le guide pratique ACCESS'R :

https://reseau-rural.maregionsud.fr/fileadmin/user_upload/gestion_documentaire/Actualites/ACCESS_R-Guide_pratique-Web.pdf

Le compte rendu du séminaire ACCESS'R :

https://reseau-rural.maregionsud.fr/fileadmin/user_upload/gestion_documentaire/Actualites/CR_Seminaire_Access_r_mai_2021.pdf

- **Deux nouveaux projets collaboratifs ont été lancés sur l'avenir des zones rurales et la mobilisation de jeunes volontaires en soutien aux initiatives locales**

Depuis 2020, le Réseau Rural Régional coanime la plateforme régionale multi-acteurs mise en place dans le cadre du projet SHERPA ; les travaux de la plateforme ont ainsi permis dans un premier temps de partager un diagnostic commun sur les territoires ruraux en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et d'identifier les défis majeurs ainsi que les principales opportunités à l'horizon 2040 pour ces territoires. Ces différents éléments ainsi que les différentes réflexions issues d'un premier atelier de travail organisé en juillet 2021, ont conduit à préciser les contours d'un futur désirable pour les espaces ruraux de la région.

Le second cycle de travail mené en septembre 2021 a permis d'aller plus loin dans l'analyse et d'identifier 8 priorités pour atteindre ce futur désirable : l'accès au logement, les mobilités, l'accès aux services de proximité, l'accès au numérique, l'adaptation au changement climatique, l'économie et l'emploi, le développement et l'adaptation du secteur agricole et alimentaire et aussi du secteur du tourisme. Pour chacune des priorités, des objectifs concrets et des pistes de mesures de transition ont été proposés. La gouvernance de la résilience pour piloter les transitions a été considérée comme un élément essentiel pour mettre en œuvre toutes ces mesures et répondre de manière pérenne aux défis des territoires ruraux de la région. Cette question a donc fait l'objet d'un atelier dédié en octobre 2021 qui a permis de dégager des propositions concrètes à destination des décideurs publics, tant au niveau régional, national, qu'europpéen.

Le troisième et dernier cycle de travaux se déroulera en 2022 et les échanges devraient porter sur l'aménagement du territoire dans le contexte du changement climatique et l'entrepreneuriat et l'économie sociale.

+ d'infos sur les travaux et productions de la plateforme régionale :

<https://reseau-rural.maregionsud.fr/chantiers/vision-a-long-terme-des-zones-rurales/projet-sherpa/>

Le Réseau Rural Régional a également apporté son appui au déploiement dans notre région du projet porté par l'association InSite : « Erasmus rural », un projet qui favorise l'accueil de jeunes volontaires dans les communes rurales au service d'initiatives locales culturelles, sociales et environnementales. Le RRR a mis en relation le porteur de projet avec les élus des villages intéressés et les Groupes d'Actions

Locales (GAL) pour affiner les diagnostics de territoires et les thématiques de projet. Après une première expérimentation menée en 2020 sur le territoire de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure (Alpes de Haute Provence), l'expérience s'est déployée tout au long de l'année 2021 dans plusieurs villages de la région. Une webconférence inter réseaux ruraux régionaux (« Erasmus rural : des jeunes volontaires en soutien aux territoires ruraux ») fut organisée à l'initiative du RRR Provence-Alpes-Côte d'Azur le 24 septembre 2021, afin de proposer aux porteurs de projets ruraux un accompagnement sur mesure pour les aider à grandir, à se structurer et à mobiliser des forces vives, mais également pour partager avec les autres RRR et les autres régions les différentes initiatives de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur ce type d'expérimentation.

Un descriptif détaillé du projet à l'occasion de l'interview de la correspondante de l'association InSite, des témoignages de jeunes volontaires de l'expérience « Erasmus rural », des exemples de leurs projets et la webconférence sont disponibles sur le site internet du RRR : <https://reseau rural.maregionsud.fr/le-reseau/echos-dacteurs/erasmus-rural-des-jeunes-volontaires-en-soutien-aux-territoires-ruraux/>

Par ailleurs, en sus de cet « Erasmus rural », l'association organise mensuellement des Cafés de campagnes relayés sur le site internet du RRR, afin de mettre en lien les acteurs de la ruralité, de faire découvrir des initiatives inspirantes et de nourrir les réflexions sur différentes thématiques comme la solidarité, le numérique ou les jeunesses rurales.

- **Des projets menés en commun avec les autres réseaux ruraux régionaux**

Le cycle de webconférences inter réseaux ruraux régionaux auquel le Réseau Rural de Provence-Alpes-Côte d'Azur est associé s'est poursuivi en 2021. De nombreux acteurs ruraux de notre région ont pu participer à cette dynamique de partage d'expériences sur des initiatives de développement rural (tiers-lieu rural, habitat participatif, produits locaux en restauration collective, ...). Cette année le RRR Provence-Alpes-Côte d'Azur a organisé 2 de ces webconférences inter réseaux ruraux régionaux : la première portait sur le projet « Ma boutique à l'essai » mis en œuvre par Initiative Nord Hautes Alpes (projet financé par LEADER et accompagné par le GAL S.U.D) qui a pour objectif de permettre à un porteur de projet de tester, pendant une période limitée, son projet au sein d'un local commercial vacant d'un centre-ville ou d'un bourg et de bénéficier d'un accompagnement spécifique, le tout en limitant les risques financiers liés aux investissements du démarrage d'activité. La seconde webconférence inter réseaux ruraux régionaux organisée par le RRR Provence-Alpes-Côte d'Azur fut « Erasmus rural : des jeunes volontaires en soutien aux territoires ruraux » (cf. supra).

Des réunions régulières entre tous les réseaux ruraux régionaux sont par ailleurs organisées par le Réseau rural national, lors de rencontres nationales ou en distanciel, ainsi que des réunions de suivi de certains chantiers thématiques (étude sur les smart villages, cellule ATMAC sur la coopération Leader).

- **Des interactions avec le Réseau Rural National et le Réseau Européen de Développement Rural**

En 2021, le Réseau Rural Régional (RRR) Provence-Alpes-Côte d'Azur a participé aux événements/travaux organisés par le Réseau Rural National (RRN) France, notamment aux nombreux webinaires thématiques (Vision à long terme pour les territoires ruraux, Innover pour le renouvellement des générations agricoles, L'agenda rural, Programme Petites Villes de Demain et Culture et développement rural).

Par ailleurs, des échanges réguliers ont lieu avec le/les correspondants du RRN et le RRR Provence-Alpes-Côte d'Azur participe aux côtés des autres réseaux ruraux régionaux aux réunions mensuelles organisées par le RRN ; ces réunions permettent de mutualiser la transmission d'informations auprès des réseaux ruraux régionaux, notamment les informations émanant du Réseau Rural Européen (RRE). C'est un format

particulièrement apprécié par le RRR Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour qui il est difficile d'assister à l'ensemble des groupes de travail du RRE en raison des plannings denses et des effectifs de la cellule d'animation qui se limitent à deux personnes ; cela permet ainsi au RRR Provence-Alpes-Côte d'Azur de rester informé de l'actualité du RRE. Le RRR Provence-Alpes-Côte d'Azur est tout de même amené à solliciter le correspondant RRE qui reste accessible au besoin et suit régulièrement l'actualité du RRE au travers de sa newsletter.

Le Réseau Rural Régional a également suivi l'actualité et les travaux de l'ENRD (via la newsletter et le site) et a relayé les informations auprès des acteurs ruraux en région.

Perspectives 2022-2023

Enfin, tout au long de l'année 2021 le RRR a pu étudier et envisager plusieurs perspectives pour 2022 :

- **Renforcer la proximité avec les territoires ruraux**

Pour l'année 2022 à venir et en vue de la préparation de la prochaine programmation, l'objectif du RRR sera d'associer les partenaires externes au suivi de ses travaux notamment en les associant aux Comités de suivi, mais également de faire évoluer le format du Forum du RRR mené le 21 janvier 2021 en organisant des rencontres territorialisées. Enfin, la délocalisation d'une des animatrices du RRR à la Maison de la Région de Gap permettra de renforcer la proximité entre le RRR et le territoire alpin de la région.

- **Mission d'appui au programme LEADER**

Pour l'année 2022 et toujours en vue de la préparation de la prochaine programmation, le RRR prévoit de s'investir dans le lancement de l'AMI dédié à la sélection des nouveaux GAL 2023-2027 et sera amené à accompagner ceux qui le souhaitent dans l'élaboration de leur candidature LEADER 2023-2027 avec l'appui d'un prestataire externe et de journées d'échanges de pratiques entre GAL.

- **Poursuite des chantiers thématiques et projets collaboratifs**

Dans le cadre de sa collaboration avec Leader France, le RRR Provence-Alpes-Côte d'Azur est déterminé à poursuivre les travaux collaboratifs engagés sur le projet ACCESS'R, ainsi que sa collaboration avec l'ADRETS sur les chantiers LEADER et Smart villages.

De plus, le RRR continuera de co animer avec la Région (Service Agriculture), la DRAAF, la Chambre régionale d'agriculture et l'ADEME le « Réseau régional des PAT » ; des journées dédiées aux thématiques « logistique et transport » et « adaptation au changement climatique et ressource en eau » pourront d'ailleurs être envisagées.

Enfin, à l'occasion de son appui à l'animation de la plateforme régionale multi-acteurs mise en place dans le cadre du projet SHERPA, le RRR s'engagera dans un premier temps dans des travaux de valorisation des travaux des deux premières phases du projet (pour rappel : 1. diagnostic, défis majeurs et opportunités à horizon 2040, et 2. définition des priorités d'intervention et gouvernance) puis, dans un second temps, dans la troisième et dernière phase du projet dont les échanges devraient porter sur les thèmes suivants : l'aménagement du territoire dans le contexte du changement climatique et l'entrepreneuriat et l'économie sociale.

- **Perfectionnement de la stratégie de communication**

Dans une optique de démarche d'amélioration continue, le RRR entend bien continuer à diffuser sa newsletter et poursuivre le cycle de webconférences inter réseaux ruraux régionaux, mais il a également pour projet d'apporter des évolutions aux fonctionnalités de son site internet et de collaborer avec le Laboratoire d'innovation publique de la Région.

4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]

Au-delà des exigences réglementaires en matière de publicité du programme, l'année 2021 fut l'occasion pour l'Autorité de gestion de renouer avec les événements et rencontres partenariales, après une année 2020 mise à mal par la situation exceptionnelle de crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 ; l'Autorité de gestion a donc déployé en 2021, les actions suivantes :

1. L'évènement annuel

Avec plus de 1 000 représentants des Communes de la région dont 400 maires présents, la Convention annuelle des Maires 2021 a permis de remettre en perspective le rôle de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de confirmer sa volonté d'échanges et de partenariats avec les maires, qui incarnent l'échelon local le plus proche des habitants au quotidien. Parmi les chantiers prioritaires de la Région avec les collectivités du territoire (et notamment les Communes), on retrouve la thématique de l'accès aux fonds européens. Un stand dédié « Europe et Méditerranée » et un stand « Agriculture et Forêt » ont fait la promotion des opportunités de financements européens dans ces domaines. Un atelier "l'Europe au service des territoires" a notamment permis de mettre en valeur la capacité de la Région à tirer parti au mieux des fonds européens pour le financement des projets du territoire et de répondre aux questions des élus.

2. Joli Mois de l'Europe 2021

Le Joli Mois de l'Europe a fédéré du 1er au 31 mai 2021 de nombreux événements organisés partout en France pour célébrer l'Europe. En Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 31 événements ont été labellisés. A titre d'exemple, les tramways de Marseille et Nice ont été décorés aux couleurs du pacte vert de l'Europe. Financé par l'Union Européenne, cette opération avait pour but de valoriser l'aménagement durable et la mobilité douce au travers des projets financés par les fonds européens notamment grâce à un QR Code présent sur les rames permettant d'en apprendre plus sur le Pacte vert via un quiz réalisé en partenariat avec Toute l'Europe. Cette manifestation connaît un grand succès auprès des bénéficiaires FEADER qui organisent à l'occasion des journées portes ouvertes pour faire connaître les produits issus de l'agriculture locale.

3. Le recueil de fiches projets et la géolocalisation des fiches

Le concept consiste à valoriser des projets programmés en région pour chaque programme européen. Chaque projet est détaillé sur une fiche A4 et l'ensemble est présenté sous la forme d'un recueil de 300 pages environ. La version 1 diffusée le 1er avril 2016 comprenait 72 fiches projets ; depuis 5 autres tomes ont été diffusés.

Le Tome 6 a été publié en décembre 2021 et comprend 250 nouvelles fiches projets dont 51 fiches FEADER ; 2000 tirages ont été effectués.

L'ensemble des tomes est disponible en version imprimée et en version numérique. Les fiches peuvent être

extraites du recueil et adressées aux médias, à l'ANCT, ou à la Commission européenne. Cela facilite la sélection et la valorisation des projets financés par les fonds structurels.

4. Le site internet

Le site dédié aux fonds européens (www.europe.maregionsud.fr), enregistre une fréquentation stable et est en constante évolution. Le carrousel d'actualité est alimenté très régulièrement pour la mise en lumière de projets, d'appels à projet, d'informations sur les procédures, le calendrier de la programmation et les événements. Le site institutionnel (www.maregionsud.fr) a été refondu et affiche des informations sur les FESI et des exemples de projets cofinancés par le FEADER.

5. Les réseaux sociaux

Une stratégie digitale a été élaborée à partir d'un diagnostic et grâce à l'appui d'une agence spécialisée. Cette stratégie a été validée en comité de suivi et est mise en œuvre depuis mai 2021 sur trois réseaux sociaux : Facebook, Twitter et Instagram. Des portraits de bénéficiaires, les résultats du bilan Europe 2014-2020 et les appels à projets sont mis en avant sur ces médias.

En complément du maintien des comptes, une campagne digitale sur les réseaux sociaux s'est déroulée début juillet pour mettre en lumière des projets financés par l'Union européenne (et notamment le FEADER) et le Bilan Europe 2021 sur les comptes Région (à forte visibilité) et Europe en Région (Facebook, Twitter, Instagram).

Par ailleurs, la Région a lancé une campagne de communication sur le réseau social professionnel LinkedIn ainsi que le site internet pour le recrutement d'agents sur des missions d'instruction, certification, etc.

6. Bilan Europe

Le Bilan Europe a été publié le 2 décembre 2021 pour présenter un état d'avancement de la programmation des fonds structurels sur le territoire pour la période 2014-2020 mais également les perspectives 2021-2027. Une section de 8 pages est dédiée au FEADER et décline les 6 priorités du PDR de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que les instruments financiers proposés.

7. La lettre "Mistral Europe"

Le Bureau de Bruxelles continue de proposer chaque mois son actualité à travers sa lettre d'information et ses dossiers spéciaux ; le numéro du mois de juillet a d'ailleurs dédié un article à l'accord inter-institutionnel sur les trois règlements qui constitueront la PAC pour la période 2023-2027.

8. Instruments financiers FEADER

Deux flyers ainsi que trois vidéos ont été réalisés afin de promouvoir les instruments financiers FEADER et leur donner plus de visibilité, notamment auprès des chambres d'agriculture et des banques.

9. Objets promotionnels

L'Autorité de gestion a fait l'acquisition d'objets promotionnels logotypés Europe-Région. Ils sont distribués en fonction des événements et réunions sur le territoire.

10. Résumé à l'attention des citoyens

Tout comme l'année précédente, le résumé citoyens a été produit sous un format communicant et illustré.

(format plébiscité par la DG Agri). Il comprend une partie sur l'état d'avancement de la programmation, des chiffres clés et des exemples de projets financés. Il est disponible sur le site internet.

11. Préparation du post 2023

La préparation de la programmation 2023-2027 s'est en grande partie articulée sur le site internet.

Tout au long du premier semestre 2020, chaque structure partenaire (institutionnelle et professionnelle) a pu participer à la réflexion collective en proposant une contribution écrite pour préparer la future programmation au travers d'une rubrique dédiée mise en ligne. **Ces contributions ont permis d'éclairer les groupes de travail thématiques et le Comité de pilotage, dans une optique de co-construction du programme.**

Par ailleurs, la Commission Nationale du Débat Public a mis en place une concertation nationale sur la prochaine PAC permettant à chacun des citoyens de prendre la parole sur l'avenir de la PAC en France et de faire émerger 1083 propositions. **Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a répondu à ces propositions dans sa décision du 3 avril 2021** (<https://impactons.debatpublic.fr/actualites/publication-de-la-decision-du-ministere-de-lagriculture-et-de-lalimentation-sur-les-suites-du-projet/>).

Enfin, le **15 octobre 2021 s'est tenu le 3ème Comité des partenaires dans le cadre de la concertation pour la PAC 2023-2027** ; l'objectif de cette rencontre était de présenter et valider les arbitrages budgétaires proposés pour 2023-2027 : maintien des grands équilibres budgétaires, avec un accent mis sur les thématiques du Plan de Reconquête agricole de la Région (Structurer les filières pour renforcer la création de valeur et la souveraineté, investir dans la transition environnementale et s'adapter au changement climatique).

Bilan 2021 des actions réalisées (en lien avec le FEADER)

Dans le cadre du plan d'action interfonds 2021, 12 actions de communication ont été réalisées, dont 3 actions non prévues au plan d'action prévisionnel 2021 ont été réalisées en supplément : le Bilan Europe 2014-2020, une action de communication sur les instruments financiers FEADER (flyers et vidéos) et le livret du Forum annuel du Réseau Rural Régional en partenariat avec ce dernier (cf. section 4.a2 « Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action » dédiée au RRR).

Le bilan des activités de communication 2021 ainsi que le plan des activités prévues pour 2022 ont été présentés lors de la réunion du comité de suivi de décembre 2021.

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2015, 2016.

6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

**8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS
AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Oui
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Oui
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	01-03-2017
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Oui
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Oui
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	20-08-2018

Liste des instruments financiers

Nom de l'instrument financier	Type d'instrument financier	Fonds de fonds associé
Fonds régional de garantie agricole	Specific fund	
Fonds régional de prêts	Specific fund	

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1 Référence (numéro et intitulé) de chaque axe prioritaire ou mesure visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	M04 - Investissements physiques (article 17)
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEADER
3.01 Montant des fonds ESI engagés dans l'accord de financement dans le ou les domaines prioritaires visés à l'art. 5 du règ. (UE) n° 1305/2013 par mesure	M04 / 2B: 3 780 000,00 Total: 3 780 000,00
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans cet objectif thématique	T03: 3 780 000,00 Total: 3 780 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	1 mars 2017
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Fonds régional de garantie agricole
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	SIAGI, 2 rue Jean-Baptiste Pigalle, 75009 PARIS
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé	Délégation des tâches d'exécution à un autre organisme de droit public ou privé

à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Oui
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de	

l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier

11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissements (SIAGI)
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	SIAGI, 2 rue Jean-Baptiste Pigalle, 75009 PARIS
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Appel à Manifestation d'Intérêt
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	20 août 2018

IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	M04: 6 000 000,00 Total: 6 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	M04: 3 780 000,00 Total: 3 780 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	M04: 3 780 000,00 Total: 3 780 000,00

14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	M04: 1,500,000.00 Total: 1,500,000.00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	M04: 945,000.00 Total: 945,000.00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	M04: 945 000,00 Total: 945 000,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	M04: 555,000.00 Other: 0.00 Total: 555,000.00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	M04: 555 000,00 Total: 555 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	M04: 27 005,70 Total: 27 005,70
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	M04: 27 005,70 Total: 27 005,70
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37,	

paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Fonds régional de garantie agricole
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Garantie
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	M04: 3 740 811,00 Total: 3 740 811,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	M04: 2 356 710,93 Total: 2 356 710,93
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	M04: 746 628,00 Total: 746 628,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	M04: 470,375.64 Other: 0.00 Total: 470,375.64
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	M04: 470 375,64 Total: 470 375,64
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	M04: 276 252,36 Total: 276 252,36
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
26. Valeur totale des prêts effectivement payés aux bénéficiaires finaux en lien avec les contrats de garantie signés (en EUR)	7 597 824,00
26.1. Valeur totale des nouveaux instruments de financement par l'emprunt créés par l'initiative PME [art. 39, paragraphe 10, point b) du RPDC]	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-	M04: 36,00 Total: 36

participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	M04: 26,00 Total: 26
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	M04: 24.00 Total: 24
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	M04: 24,00 Total: 24
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les garanties, en référence à l'accord de financement	5,29
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les garanties	15,87
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les garanties (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g)	

et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	2 220 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	555 000,00

38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	555 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	O1 - Total des dépenses publiques (M04)
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	6 000 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	746 628,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues (M04)
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	300,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	26,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1 Référence (numéro et intitulé) de chaque axe prioritaire ou mesure visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	M04 - Investissements physiques (article 17)
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEADER
3.01 Montant des fonds ESI engagés dans l'accord de financement dans le ou les domaines prioritaires visés à l'art. 5 du règ. (UE) n° 1305/2013 par mesure	M04 / 2B: 1 260 000,00 Total: 1 260 000,00
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans cet objectif thématique	T03: 1 260 000,00 Total: 1 260 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	1 mars 2017
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Fonds régional de prêts
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Initiative Provence-Alpes-Côte d'Azur, Les Docks, Atrium 10.2, 10 place de la Joliette, 13002 Marseille
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé	Délégation des tâches d'exécution à un autre organisme de droit public ou privé

à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Compte fiduciaire
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de	

l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier

11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Initiative Sud
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Initiative Sud, Les Docks, Atrium 10.2, 10 place de la Joliette, 13002 Marseille
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Appel à Manifestation d'Intérêt
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	20 août 2018

IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	M04: 2 000 000,00 Total: 2 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	M04: 1 260 000,00 Total: 1 260 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	M04: 1 260 000,00 Total: 1 260 000,00

14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	M04: 685,000.00 Total: 685,000.00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	M04: 315,000.00 Total: 315,000.00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	M04: 315 000,00 Total: 315 000,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	M04: 370,000.00 Other: 0.00 Total: 370,000.00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	M04: 370 000,00 Total: 370 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	M04: 7 448,08 Total: 7 448,08
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	M04: 5 287,85 Total: 5 287,85
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	M04: 2 160,23 Total: 2 160,23
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37,	

paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Fonds régional de prêts
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	M04: 685 000,00 Total: 685 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	M04: 315 000,00 Total: 315 000,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	M04: 432 786,43 Total: 432 786,43
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	M04: 311,474.43 Other: 0.00 Total: 311,474.43
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	M04: 311 474,43 Total: 311 474,43
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	M04: 121 312,00 Total: 121 312,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	M04: 74,00 Total: 74
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	M04: 49,00 Total: 49

29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	M04: 44.00 Total: 44
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	M04: 44,00 Total: 44
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	513 898,57
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	513 898,57
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts, en référence à l'accord de financement	6,35
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts	2,62
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	

35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	32 556,26
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	32 556,26
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	740 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	740 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	740 000,00

38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	O1 - Total des dépenses publiques (M04)
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	2 000 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	432 786,43
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues (M04)
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	189,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	49,00

11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES

Voir annexe relative au suivi

Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

Domaine prioritaire 1A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2021			0,20	9,91	2,02
		2014-2020			0,10	4,95	
		2014-2019			0,02	0,99	
		2014-2018			0,01	0,50	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2021			31,00	21,68	143,00
		2014-2020			18,00	12,59	
		2014-2019			8,00	5,59	
		2014-2018			4,00	2,80	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2021			122,00	19,49	626,00
		2014-2020			122,00	19,49	
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 2A

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2021	7,06	83,96	4,93	58,63	8,41
		2014-2020	5,90	70,16	3,96	47,09	
		2014-2019	4,67	55,54	3,12	37,10	
		2014-2018	3,25	38,65	1,99	23,66	
		2014-2017	2,98	35,44	1,01	12,01	
		2014-2016	1,76	20,93	0,16	1,90	
		2014-2015	1,40	16,65	0,03	0,36	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	36 253 895,30	58,52	24 004 650,20	38,75	61 949 531,04
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	74 041,95	28,26	36 811,25	14,05	262 005,70
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			36 811,25	14,05	262 005,70
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2021			122,00	19,49	626,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	33 533 027,83	60,54	23 582 191,81	42,57	55 393 760,34
M04	O2 - Total des investissements	2014-2021			63 625 490,37	45,94	138 484 400,84
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			23 582 191,81	42,57	55 393 760,34
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2021			1 107,00	58,66	1 887,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	2 646 825,52	42,05	385 647,14	6,13	6 293 765,00

Domaine prioritaire 2B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2021	9,07	94,84	5,41	56,57	9,56
		2014-2020	8,10	84,70	4,66	48,73	
		2014-2019	7,49	78,32	4,31	45,07	
		2014-2018	6,33	66,19	3,04	31,79	
		2014-2017	5,97	62,43	2,03	21,23	
		2014-2016	2,02	21,12	0,29	3,03	
		2014-2015	1,32	13,80			
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	38 793 489,54	85,17	25 614 584,37	56,23	45 549 500,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	8 000 000,00	100,00	2 185 000,00	27,31	8 000 000,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2021			2 185 000,00	9,26	23 584 906,00
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2021			0,00	0,00	472,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	30 793 489,54	82,01	23 429 584,37	62,40	37 549 500,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2021			61 152 407,76	162,86	37 549 500,00
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			23 429 584,37	62,40	37 549 500,00
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2021			1 214,00	56,57	2 146,00

Domaine prioritaire 2C+							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
2C+	T4+ Investissements en desserte forestière (Total des investissements (€) (publics et privés))	2014-2021			13 015 339,00	160,02	8 133 514,32
		2014-2020			10 174 045,99	125,09	
		2014-2019			7 665 897,25	94,25	
		2014-2018			5 803 889,49	71,36	
		2014-2017			1 085 800,00	13,35	
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2C+	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	9 984 986,81	81,90	5 525 664,02	45,32	12 192 179,92
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	5 773 592,96	88,73	2 126 912,04	32,69	6 506 811,45
M04	O2 - Total des investissements	2014-2021			2 807 268,80	34,51	8 133 514,32
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	4 211 393,85	74,07	3 398 751,98	59,78	5 685 368,47
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			3 398 751,98	59,78	5 685 368,47

Domaine prioritaire 3A								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025	
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2021					0,72	
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T6+ Investissements totaux (publics et privés) pour le soutien à l'investissement pour la transformation et la commercialisation des produits agricoles (4.2) (EUR)	2014-2021						49 344 664,00
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
	T6+ Part des industries agroalimentaires soutenues par des investissements pour la transformation et la commercialisation des produits agricoles (4.2) (%)	2014-2021						10,00
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
	2014-2015							
	FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	28 504 398,80	66,31	21 722 325,17	50,53	42 988 183,94	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	25 860 911,53	68,45	21 010 326,33	55,61	37 783 150,94	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2021			56 278 241,15	59,58	94 457 877,35	
M04.1 M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			107,00	74,31	144,00	
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	2 643 487,27	50,79	711 998,84	13,68	5 205 033,00	
M16.4	O9 - Nombre d'exploitations	2014-2021			0,00	0,00	162,00	

	participant à des régimes qui bénéficient d'un soutien						
--	--	--	--	--	--	--	--

Priorité P4

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025	
P4	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2021			29,61	85,11	34,79	
		2014-2020			26,48	76,11		
		2014-2019			25,65	73,73		
		2014-2018			16,84	48,40		
		2014-2017			16,84	48,40		
		2014-2016						
		2014-2015						
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2021				12,56	163,48	7,68
		2014-2020				9,71	126,38	
		2014-2019				8,89	115,71	
		2014-2018				4,51	58,70	
		2014-2017				4,51	58,70	
		2014-2016				0,03	0,39	
		2014-2015				0,03	0,39	
	T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2021				28,76	86,83	33,12
		2014-2020				31,45	94,95	
		2014-2019				31,45	94,95	
		2014-2018				31,45	94,95	
		2014-2017				18,80	56,76	
		2014-2016				31,45	94,95	
		2014-2015				31,45	94,95	
	Investissements totaux pour les actions de prévention pour la protection de la forêt (EUR)	2014-2021						13 009 048,00
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
Part de la surface forestière bénéficiant d'un soutien pour la protection contre les incendies (%)	2014-2021						17,00	
	2014-2020							
	2014-2019							
	2014-2018							
	2014-2017							
	2014-2016							
	2014-2015							
FA/M	Indicateur de	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	

	réalisation						
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	796 916 616,77	91,56	677 774 188,95	77,87	870 376 359,37
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	515 085,96	42,51	148 517,25	12,26	1 211 733,31
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	6 409 480,65	81,05	3 336 028,10	42,18	7 908 395,41
M04	O2 - Total des investissements	2014-2021			3 901 221,17	49,33	7 908 395,41
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	124 951 123,65	87,64	87 951 711,10	61,69	142 577 160,37
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	31 869 444,64	132,00	6 431 260,62	26,64	24 143 088,68
M08.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			6 431 260,62	26,64	24 143 088,68
M08.3	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2021			113,00	565,00	20,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	117 770 445,60	85,15	97 660 325,51	70,61	138 305 798,93
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			109 343,90	40,09	272 768,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	62 351 883,16	108,52	29 197 193,26	50,81	57 458 133,33
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			36 750,16	136,11	27 000,00
M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			622,24	20,74	3 000,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	453 049 153,11	90,83	453 049 153,11	90,83	498 772 049,34
M13.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			220 835,56	112,54	196 231,00
M13.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			11 163,96	71,20	15 679,99
M13.3	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			4 598,45	6,14	74 945,02

Domaine prioritaire 5A

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
5A	T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)	2014-2021			9,61	159,28	6,03
		2014-2020			4,87	80,72	
		2014-2019			4,80	79,56	
		2014-2018			4,69	77,73	
		2014-2017			0,25	4,14	
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	39 151 166,74	81,97	11 742 447,12	24,58	47 765 383,91
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	38 441 109,93	82,09	11 405 589,82	24,36	46 826 626,41
M04	O2 - Total des investissements	2014-2021			15 482 940,96	26,45	58 533 283,02
M04	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			9 395,19	159,24	5 900,00
M04.1 M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			23,00	62,16	37,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	710 056,81	75,64	336 857,30	35,88	938 757,50

Domaine prioritaire 5B

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
5B	T15: total des investissements (€) dans l'efficacité énergétique (domaine prioritaire 5B)	2014-2021	1 699 176,49	47,04	1 357 261,51	37,58	3 611 813,13
		2014-2020	1 497 733,55	41,47	1 171 689,01	32,44	
		2014-2019	1 139 176,44	31,54	704 102,46	19,49	
		2014-2018	943 131,00	26,11	568 171,96	15,73	
		2014-2017	440 649,32	12,20	208 535,70	5,77	
		2014-2016	3 225,00	0,09	3 225,00	0,09	
		2014-2015	3 225,00	0,09			
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 066 480,59	73,82	716 512,43	49,60	1 444 725,25
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 066 480,59	73,82	716 512,43	49,60	1 444 725,25
M04	O2 - Total des investissements	2014-2021			1 357 261,51	37,58	3 611 813,13
M04.1 M04.2 M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			44,00	115,79	38,00

Domaine prioritaire 5E

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
5E	T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)	2014-2021					9,69
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5E	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	179 784,87	100,00	179 784,87	100,00	179 785,28
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	179 784,87	100,00	179 784,87	100,00	179 785,28
M08.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			0,00	0,00	170 191,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			179 784,87	1 873,88	9 594,28

Domaine prioritaire 6A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
6A	T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)	2014-2021					20,00
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	342 033,57	101,63	241 099,58	71,64	336 545,60
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	342 033,57	101,63	241 099,58	71,64	336 545,60
M06	O2 - Total des investissements	2014-2021			401 832,72	71,64	560 908,87
M06.2 M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2021			3,00	60,00	5,00

Domaine prioritaire 6B								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2021			299,86	56,05	535,00	
		2014-2020			190,41	35,59		
		2014-2019			42,17	7,88		
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2021						5,37
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2021				45,62	106,15	42,98
		2014-2020				45,62	106,15	
		2014-2019				47,03	109,43	
		2014-2018				47,03	109,43	
		2014-2017				47,03	109,43	
		2014-2016				47,03	109,43	
		2014-2015				47,03	109,43	
	FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	40 052 452,66	46,81	18 606 274,75	21,75	85 565 054,93	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	4 967 047,24	101,97	1 537 429,54	31,56	4 871 299,43	
M07.1 M07.2 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2021			63 604,00	63,60	100 000,00	
M07.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			9,00	28,13	32,00	
M07.6	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			4,00	30,77	13,00	

M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	5 073 965,47	55,52	729 773,99	7,99	9 139 014,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	30 011 439,95	41,94	16 339 071,22	22,83	71 554 741,50
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2021			849 187,00	106,15	800 000,00
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2021			12,00	92,31	13,00
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			367 353,60	34,33	1 070 126,00
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			10 174 573,85	18,18	55 951 604,50
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			171 188,02	2,53	6 765 963,00
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			5 625 955,75	72,43	7 767 048,00

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Total de contrôle	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
AIR Financial Annex 2014FR06RDRP093	Annexe financière (systèmes)	05-08-2022		Ares(2022)5630256	343456673	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP093_fr.pdf	08-08-2022	n0020pi2

